

**PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
DU CAMEROUN**
Cabinet Civil

**PRESIDENCY OF THE REPUBLIC
OF CAMEROON**
Civil Cabinet



**Participation de S.E. Paul BIYA,
Président de la République du Cameroun,
À LA 71ème Session Ordinaire de
l'Assemblée Générale de l'ONU**

(New York 18 - 26 Septembre 2016)

Dossier de Presse



- LA COOPERATION ENTRE - LE CAMEROUN ET L'ONU

I) Repères

- Date d'admission du Cameroun à l'ONU :
20 septembre 1960
- Président de la République : S.E. M Paul BIYA
- Ministre des Relations Extérieures : S.E. M.
Lejeune MBELLA MBELLA
- Ambassadeur Représentant Permanent du
Cameroun auprès de l'Office des
Nations Unies à New York : S.E.
M. Michel TOMMO MONTHE
- Coordonnateur Résident du Système des Nations
Unies et Représentant Résident
du Programme des Nations Unies pour le
Développement (PNUD) pour le Cameroun :
Madame Najat Rochdi, de nationalité marocaine,
depuis le 14 mai 2013.

II) Coopération Cameroun-ONU

Depuis son admission aux Nations Unies, le 20 septembre 1960, le Cameroun entretient d'excellentes relations avec l'Organisation. Des liens historiques et privilégiés lient le Cameroun à l'ONU. Notre pays est considéré comme « le pupille des Nations Unies », en raison du rôle essentiel joué par cette Organisation pour la marche du Cameroun vers la souveraineté internationale, de 1945 à 1960. Cette coopération a connu un point culminant, ces dernières années, avec le règlement pacifique (un modèle du genre) du conflit de Bakassi entre le Nigeria et le Cameroun, sous l'égide des Nations Unies.

a) Statut du Cameroun avant l'indépendance :

sous mandat de la Société des Nations (SDN) et sous tutelle de l'Organisation des Nations Unies (ONU) : pupille des Nations Unies

b) Valeurs fondamentales défendues au sein de l'ONU :

paix, solidarité internationale, non-ingérence dans les affaires interne des Etats

c) Objectifs fondamentaux :

- assurer la consolidation de l'image de marque du Cameroun sur la scène internationale ;
- veiller à ce que les positions du Cameroun soient clairement énoncées sur les questions débattues et prises en compte dans les résolutions adoptées ;
- consolider l'amitié et la solidarité avec différents pays du monde ;

A cet effet, les intérêts du Cameroun se déclinent en termes :

- de rayonnement et promotion de l'image de marque du pays ;
- de sauvegarde de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de l'Etat ;
- de participation du pays à certains organes de l'ONU ;
- de rôle en tant que pays hôte de plusieurs structures sous-régionales des Nations ;
- de présence des Camerounais dans les rouages de l'organisation.

d) Participation aux organes principaux :

► Assemblée Générale Faits marquants :

- 1969 : le Président Ahmadou Ahidjo a été désigné par ses pairs africains pour présenter le Manifeste de Lusaka au nom de l'Afrique à l'Assemblée Générale des Nations Unies. Par la suite, l'ancien Chef de l'Etat camerounais participera trois fois aux travaux de l'Assemblée Générale des Nations Unies. A ces occasions il réitérera entre autres, l'engagement du peuple camerounais aux côtés des pays de la ligne de

front (Zimbabwe, Zambie, Namibie, Botswana etc.) et du peuple noir victime de l'Apartheid en Afrique du Sud.

- 1995, 1996, 2000, 2001, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, le Chef de l'Etat, S.E. Paul BIYA a pris activement part aux grandes rencontres internationales tenues au siège de l'ONU à New York. A ces occasions, il a lancé des idées qui font date et qui méritent d'être entretenues en tant que labels camerounais : Comité mondial pour l'éthique ; Observatoire de la faim ; solidarité agissante.
- De plus, l'engagement personnel du Président Paul BIYA pour le règlement pacifique de l'affaire de Bakassi par la CIJ, sous l'égide des Nations Unies, traduit son attachement au respect du droit international. Il témoigne également de l'attachement constant du peuple camerounais à la paix, au dialogue et au bon voisinage. Il peut donc servir d'exemple.
- Le Cameroun a assuré la Vice-Présidence de la 63ème et 64ème Sessions de l'Assemblée Générale de l'ONU.
- Le Cameroun a été membre du Conseil des droits de l'homme (organe subsidiaire) de 2006 à 2009 et a été réélu en 2009 pour un mandat de trois ans qui s'est achevé en décembre 2012.

► **Conseil Economique et Social**

Faits marquants :

- Le Cameroun a eu à assurer la présidence du Bureau du Conseil en 2001 lors de son premier mandat de membre. Le troisième mandat a expiré en mai 2014.
- Actuellement, le Cameroun siège au sein de plusieurs commissions et institutions spécialisées :
 - Comité Intergouvernemental de Bioéthique (CIGB) de l'UNESCO ;
 - Conseil du Programme Intergouvernemental pour le Développement de la Communication (PIDC) de l'UNESCO ;
 - Conseil Exécutif de l'Organisation Internationale de Protection Civile (OIPC) ;
 - Conseil d'Administration de l'Union Postale Universelle (UPU) ;
 - Conseil d'Administration de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) ;
 - Conseil d'Administration de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) ;
 - Conseil d'Administration du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUP) ;
 - Conseil Exécutif de l'Organisation Mondiale du

Tourisme (OMT) ;

- Commission du Développement Social (ECOSOC) ;
- Commission Economique pour l'Afrique (CEA) dont le Bureau sous régional – Afrique Centrale est abrité par le Cameroun ;
- Conseil d'Administration de l'UNICEF ;
- Comité des Droits Economiques, Sociaux et Culturels (ECOSOC) ;
- Forum des Nations Unies sur les forêts (ECOSOC) ;
- Comité Exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) ;
- Conseil d'Administration de l'ONUDI ;
- Conseil des gouverneurs de l'AIEA ; etc.

► **Conseil de Sécurité**

Fait marquants :

- le Cameroun a siégé comme membre non permanent du Conseil de Sécurité de 1974 à 1975, et de 2002 à 2003.
- Le Cameroun a assuré la présidence du Conseil de Sécurité de l'ONU en février 2003.

► **Conseil de Tutelle**

En tant que pupille des Nations Unies, le Cameroun a eu à bénéficier, dans le cadre de cet organe, des actions de l'Organisation notamment l'organisation des referendums d'autodétermination dans la partie occidentale du pays.

e) Visites des hautes personnalités du Système des Nations Unies au Cameroun

Les Secrétaires Généraux et les Présidents de session de l'Assemblée Générale

L'actuel Secrétaire Général, S.E. BAN KI-MOON, a effectué une visite officielle au Cameroun du 9 au 11 juin 2010.

L'ancien Secrétaire Général, S.E. KOFI ANNAN, a effectué 3 visites au Cameroun (2000, 2002 et 2005). Les Présidents des 64e (Ali TRIKI) et 65e (Joseph DEISS) sessions de l'Assemblée Générale ont effectué des visites au Cameroun respectivement en mai 2010 et du 27 au 29 janvier 2011.

Il convient de signaler que les hautes personnalités suivantes du Système des Nations Unies ont eu à visiter le Cameroun : Koichiro Matsuura, Directeur Général de l'UNESCO (09 janvier 2009 ; Antonio

Guterres, Haut-Commissaire des Nations Unies aux Réfugiés (HCR) (02-04 mars 2010 et les 24 et 25 mars 2015) ; Kanayo F. Nwanze, Président du Fonds international du développement agricole (FIDA) (2006 et 29 février-03 mars 2012) ; Olivier de Schutter, Rapporteur Spécial des Nations Unies pour le droit à l'alimentation, (juillet 2012) ; Irina Bokova, Directeur Général de l'UNESCO (les 15 et 16 septembre 2014) ; Mukhisa Kuti, Secrétaire Général de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) (du 19 au 21 mai 2016) ; Helen Clark, Administrateur du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) (29-30 août 2016).

f) Les Camerounais dans le Système des Nations Unies

Plusieurs Camerounais occupent ou ont occupé des postes élevés dans le Système des Nations Unies. Parmi ceux-ci, on peut citer :

- Mme Florence ARREY, élue en février 2012, Vice-Présidente du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) ;
- Simon Munzu, nommé, le 7 octobre 2014 par Ban Ki-moon, Représentant spécial adjoint de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) ;
- Victor KISOB, Directeur de la Division des services de formation, de développement et de ressources humaines du Secrétariat Général.
- M. Jean Victor NKOLO, (P-5) du Département de l'information, Porte-parole du Président de la 64e session de l'Assemblée générale des Nations Unies et reconduit à ce poste pour la 65e session. Nommé le 6 janvier 2012, responsable de communication au Bureau du Conseiller Spécial du Secrétaire Général pour l'Afrique.
- M. Sammy KUM BUO, Directeur de la Division de l'Afrique de l'Ouest (Département des Affaires Politiques au Secrétariat Général) admis à faire valoir ses droits à la retraite en 2012;

Par ailleurs d'autres hauts fonctionnaires ont également été élus ou nommés à des postes au sein de certaines organisations à caractère universel. Il s'agit de MM. Antoine MANGA MASSINA+ et Emmanuel ZE MEKA respectivement Directeur des Questions tarifaires et commerciales à l'Organisation Mondiale des Douanes (novembre 2007- 24 avril 2010), et Directeur Exécutif de l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT)(2007-2015) ; Emmanuel KALNGUI réélu, membres de la Commission de Limitation du Plateau Continental

et de la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer pour un mandat de cinq ans en juillet 2012 (2e mandat) et Vera SONGWE, Directrice des Opérations de la Banque Mondiale pour le Sénégal, le Cap-Vert, la Gambie, la Guinée Bissau et la Mauritanie (2011-août 2015), et actuellement Représentante-Résidente de la Société financière internationale (SFI) au Sénégal.

Le Camerounais Constant Lonkeng Nguouana est depuis juillet 2016, le Représentant-résident du Fonds monétaire international (FMI) en Jamaïque.

Il convient de relever que par le passé, des Camerounais ont eu à occuper des postes importants au sein de l'ONU. Il s'agit de MM.

- Michel DOOH KINGUE+, Directeur Général de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (1983-1992) ;
- Claude ONDOBO+ à l'UNESCO, Directeur du développement et de la communication (1991-2002) ;
- Jacques BOOH BOOH, Représentant personnel du Secrétaire Général de l'ONU au Rwanda ;
- Me Bernard MUNA, Procureur adjoint du Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR) de 1997 à 2002 ;
- M. Benjamin MUTANGA ITOE, juge au Tribunal spécial des Nations Unies pour la Sierra Leone (2002-2009) ;
- ENGO BAMELA+, Juge au Tribunal du Droit de la Mer ;
- NAMANGA Amos NGONGI, Représentant spécial du Secrétaire Général de l'ONU en République Démocratique du Congo et chef de la MONUC du 21 septembre 2001 au 1er juillet 2003.

III - Coopération avec le Système des Nations Unies aux efforts de développement du Cameroun

a) Développement

Le système des Nations Unies (SNU) au Cameroun comprend 18 agences (BM, CEA, CINU, FAO, FMI, HCNUDH, HCR, OIT, OMS, ONUDI, ONUSIDA, PAM, PNUD, UIT, UNESCO, UNFPA, UNICEF, UNIFEM).

Un nouveau Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (UNDAF) (2013-2017), instrument clé de la réforme du Système des Nations Unies (SNU), a été signé le 30 mars 2012.

Il constitue le cadre de référence de l'ensemble des interventions du SNU dans notre pays pour la durée du cycle de coopération susmentionné.

Le PNUD, le PAM, l'UNICEF, l'UNFPA et le MINEPAT ont procédé à la signature de leurs Plan d'action de programme pays respectifs, le 2 avril 2013. Cette signature marque une avancée importante dans la mise en œuvre de l'agenda de la réforme du SNU au Cameroun. Il s'inscrit dans la logique de la Déclaration de Paris (DP), et est en droite ligne de l'harmonisation et la simplification préconisées par le Secrétaire Général des Nations Unies et soutenues par le Gouvernement du Cameroun.

Le PNUD aide le Cameroun à élaborer et partager des solutions aux problèmes touchant aux questions suivantes : Gouvernance démocratique ; Réduction de la pauvreté à la base ; Prévention des crises et relèvement ; Environnement et énergie.

Le PNUD aide aussi le Cameroun à la réalisation des Objectifs du développement durable.

Au 30 juin 2010 l'action de l'ONU au Cameroun s'est fait sentir à travers les financements et la réalisation de programmes suivants :

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) : 21 344 000 dollars US sur 5 ans (2008-2012) ; Banque Mondiale (BIRD / IDA) : 12 projets IDA et GEF ; 3 Projets des Operations régionales ; 6 projets du Fonds fiduciaires Fonds Monétaires International (FMI): Depuis le 19 septembre 1988, date de la signature du premier accord de crédit stand-by, le Cameroun a conclu avec le FMI sept (7) accords de crédit d'un montant global de 530,57 millions de Droits de Tirages Spéciaux (DTS).

La réussite du cinquième programme économique a été couronnée le 28 avril 2006 par l'atteinte du Point d'Achèvement de l'Initiative PPTE, qui a entraîné un allègement substantiel de la dette du Cameroun, de l'ordre de 1402 milliards de FCFA décidé par le Club de Paris.

Organisation mondiale de la Santé (OMS) : l'OMS apporte des appuis financiers aux différents programmes de santé camerounais.

Organisation des Nations Unies pour le Développement industriel (ONUDI): La coopération avec le Cameroun est marquée par l'approbation du Programme Intégré de Développement industriel

durable du Cameroun.

L'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO) : Le Cameroun bénéficie des financements dans les domaines de l'enseignement primaire et secondaire, de l'enseignement supérieur, des sciences, de la technologie et de l'environnement, de la culture, de la communication, des programmes transdisciplinaires.

L'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) : Le Cameroun a bénéficié de la part de la FAO de 21 Projets récents.

Le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP) : Le programme de coopération entre le Cameroun et le FNUAP, axé principalement sur les femmes et les jeunes, vise à améliorer la qualité de la vie et du bien-être des populations camerounaises à travers : la promotion des services de qualité dans les domaines de la santé de la reproduction et de la prévention du VIH/SIDA ; la promotion d'un environnement propice à l'égalité des genres et l'équité entre les sexes.

Le Programme Alimentaire mondial (PAM) : Projets réalisés ou en cours : Projet Cantines scolaires, Projets d'urgences : victimes de la sécheresse dans le Nord, Projet d'action rapide : Sécurité alimentaire dans la province de l'Extrême-Nord, Projet d'urgence : Appui aux victimes d'inondation à Limbé, Projet d'urgence : Aide aux réfugiés nigériens dans les provinces de l'Adamaoua et du Nord-Ouest, etc.

Le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF): le Plan d'action du Programme pays actuel est constitué de quatre programmes sectoriels et un programme transversal : Le Programme sectoriel Survie du Jeune Enfant , Le Programme sectoriel Education de Base, Le Programme sectoriel Education de Base , Le programme sectoriel Protection de l'Enfant, Le programme transversal Politiques sociales et partenariat.

Le Fonds International de Développement Agricole (FIDA): Au total, sept projets ont été financés par cette Institution. En mai 2009, le FIDA a accordé au Cameroun un prêt de 13,5 millions d'USD et un don de 0,2 million d'USD, pour le projet d'appui au développement de la micro finance rurale, qui aidera à réduire la pauvreté, à accroître les revenus et à améliorer les conditions de vie des populations pauvres en milieu rural.

L'Organisation Internationale du Travail (OIT): L'OIT assure le financement et le suivi de nombreux projets en partenariat avec des bailleurs de fonds. On peut citer : le programme d'éducation concernant le VIH/SIDA d'un montant de 420.000 US \$, en partenariat avec les Nations Unies ; le projet « Promotion of decent work through economic empowerment of communities vulnerable to TIC », de 2 448 270 US \$; le projet sous-régional de lutte contre la traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail en Afrique de l'Ouest du Centre, d'un montant de 649 000 \$, en partenariat avec les Etats Unies d'Amérique ; etc.

L'Union Internationale des télécommunications (UIT) : Les réalisations de l'UIT sont nombreuses dans notre pays. On peut citer : la mise en œuvre du 1er plan camerounais des télécommunications; l'étude de la connexion de 200 villages ; la mise en place de l'infrastructure à clé public, évalué à 200 millions de FCFA ; l'appui des études menées sur la Télémédecine et le commerce électronique ; l'élaboration de la stratégie sectorielle des Postes et Télécommunications incluant les NTIC ; etc.

b) Paix et sécurité collectives

Qu'il s'agisse des problèmes de décolonisation, de l'apartheid, des crises internes dans certains pays frères, des litiges opposant notre pays à d'autres pays africains ou des conflits entre Etats, l'avis du Cameroun a régulièrement été requis.

En effet, grâce à l'engagement résolu du Chef de l'Etat, S.E. Paul BIYA, en faveur d'un règlement pacifique de l'affaire de Bakassi par la Cour Internationale de Justice (CIJ), le Cameroun a su sauvegarder son intégrité territoriale et sa souveraineté sur une partie contestée de son territoire. La mise en œuvre de la décision de la CIJ s'est poursuivie par une série de rencontres tripartites, avec le Secrétaire Général des Nations Unies comme acteur clé.

Notre pays abrite plusieurs bureaux sous-régionaux des Nations Unies : le Centre Sous-Régional des droits de l'homme et de la Démocratie en Afrique Centrale (créé sous l'impulsion du Cameroun) ; le Centre Sous-Régional d'information des Nations Unies ; etc.

Le Cameroun a pris part à plusieurs opérations de maintien de la paix de l'ONU, au Cambodge (1992), au Kosovo, et actuellement au Burundi, en Côte d'Ivoire (2004), en RCA, en République Démocra-

tique du Congo, en Haïti et au Soudan, etc.

Sur le plan sous-régional, le Cameroun s'investit de façon significative dans la mise en œuvre des Résolutions des Nations Unies, et de l'Union Africaine, sur les questions de Sécurité en Afrique Centrale. C'est ainsi que le Cameroun est à l'initiative de la création du Conseil de Paix et de sécurité de l'Afrique Centrale (COPAX).

Un sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC, de la CEDEAO et de la CGG (Commission du Golfe de Guinée) s'est tenu à Yaoundé, les 24 et 25 juin 2013, pour l'adoption des documents stratégiques relatifs à la sûreté et la sécurité maritimes dans le Golfe de Guinée, dans le cadre de la mise en œuvre de la Résolution 2039 (2012) du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

Le 16 février 2015 s'est tenue à Yaoundé, une Session extraordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement du COPAX consacrée à la lutte contre le groupe terroriste Boko Haram à l'effet d'adopter une stratégie sous-régionale de lutte contre Boko Haram. Dans ce cadre, le Cameroun a fourni un contingent de 2 450 soldats à la Force Multinationale Mixte (FMM) chargée de lutte contre Boko Haram.

Créée en 2008, l'Ecole Internationale de Forces de Sécurité (EIFORCES) d'Awae a pour mission de former, entraîner, et perfectionner les Policiers, Gendarmes et Civils du continent africain dans des domaines liés à la sécurité et les opérations de soutien à la paix.

Par ailleurs, le Cameroun s'est activement impliqué dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un instrument contraignant en matière de contrôle de la circulation des armes légères et de petit calibre dans notre sous-région lors de la 30e session du Comité Consultatif des Nations Unies pour les questions de sécurité en Afrique Centrale tenue à Kinshasa (RDC) en avril 2010.

Le Cameroun a présidé la Conférence sur le Désarmement du 03 août au 24 Septembre 2010 et a eu ainsi l'insigne honneur de présenter le Rapport d'Activités de cette institution devant la 65e session de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York aux Etats-Unis.



CAMEROUN : UNE PARTICIPATION REMARQUABLE AU MAINTIEN DE LA PAIX DANS LE MONDE

Depuis 1948, 71 opérations de maintien de la paix (OMP) ont été lancées par l'ONU à travers le monde. Actuellement, 16 OMP sont en cours, dont 9 en Afrique.

Le Cameroun a toujours pris une part active dans les Opérations de Maintien de la Paix (OMP) initiées aussi bien par l'Organisation des Nations Unies (ONU) que par l'Union Africaine (UA).

Les différents contingents camerounais ont souvent été constitués de militaires, de policiers, d'observateurs militaires et autres.

La participation des Forces de défense du Cameroun (FDC) aux opérations de maintien de la paix (OMP) revêt tantôt la forme individuelle, tantôt la forme collective, selon les niveaux stratégiques, opérationnels et/ou tactiques des OMP.

Dans l'ensemble, la participation des FDC dans les OMP en Afrique est assez souvent individuelle, comme cela a été le cas au Darfour (Soudan), en Angola, en RDC, au Rwanda, en RCA, en Côte-d'Ivoire et au Mali. Dans ces cas, de nombreux sous-officiers et officiers des FDC ont été envoyés sur demande de l'ONU et/ou de l'UA à titre d'observateurs.

Ils se retrouvent souvent au niveau opérationnel et même stratégique, soit à cause de leurs compétences individuelles, soit alors par le biais des places réservées au Cameroun.

En 1995, un contingent de 20 militaires camerounais est intervenu au Sud Kivu (RDC) à la demande du Haut-Commissariat des Réfugiés. Par la suite, des groupes de 03, puis de 05 officiers sont intervenus au Rwanda et en RDC comme observateurs en 1995. Un officier d'état-major de nos forces a également participé à la Mission de l'Organisation des Nations

Unies au Congo (MONUC), qui assure la mise en œuvre de l'accord de paix dans ce pays.

Par ailleurs, le Gouvernement camerounais a mis à la disposition de la Mission des Nations Unies en République Centrafricaine (MINURCA), le 8 février 1999, un personnel pour la formation de la police civile.

A l'expiration du mandat de la MINURCA, en février 2000, un officier supérieur camerounais occupait les fonctions de chef de l'instruction de la police civile, fonction qui a été maintenue dans le cadre du bureau d'Appui des Nations Unies pour la Consolidation de la Paix en République Centrafricaine (BONUCA).

En juillet 2009, un autre élément des FDC occupait le poste d'officier supérieur chargé de la logistique au sein de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM).

Les Forces de défense camerounaises sont intervenues par contingents de quatre officiers pour le compte de l'UA au Sud Soudan dans le cadre du "Darfour DESK". Dès 2005, des contingents portés à 10, puis à 20 observateurs s'y sont succédés. Depuis le passage de la Mission de l'Union Africaine au Soudan (MUAS) à la Mission des Nations Unies au Darfour (MINUAD), ce sont des groupes de 05 officiers qui se relayaient.

En Ethiopie, un officier camerounais a fait partie de l'état-major de la Force Africaine en Attente (FAA), et en Côte d'Ivoire depuis 2003, un autre a fait partie de l'état-major de la mission de l'Organisation des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) en qualité de représentant militaire du Président de la Commission de l'UA.

Des policiers camerounais étaient de la mission humanitaire de Goma (RDC) en 1994 et entre 1998-

2000, et plus tard dans le cadre de la MONUC en RDC en 2006. Le Cameroun a aussi participé aux missions de maintien de la paix au Cambodge, en Haïti, etc.

Le cas de la République centrafricaine (RCA) est encore plus remarquable. Depuis 2008, le Cameroun est présent en RCA, aux côtés des autres Etats de la CEEAC, pour des missions de consolidation de la paix dans ce pays.

C'est ainsi qu'un nouveau contingent de 750 soldats camerounais est appelé à assurer, depuis le 5 août 2016, une mission de maintien de la paix en RCA, dans le cadre de la Mission multidimensionnelle intégrée de stabilisation des Nations Unies en Centrafrique (MINUSCA).

Avant cela, depuis juin 2013, dans le cadre de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous la conduite africaine (MISCA) décidée par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union Africaine, le Cameroun a encore envoyé 517 militaires et 320 policiers, soit au total 837 éléments, en Centrafrique.

En reconnaissance du professionnalisme de l'armée camerounaise, deux généraux camerounais se sont succédé à la tête de ces missions en RCA : le Général de Division Hector Marie Tchemo a été commandant de la Mission de consolidation de la paix (MICOPAX) en Centrafrique du 10 août 2009 au 30 août 2010 ; et le Général de Division Tumenta

Chomu Martin+ a été le commandant de la MISCA puis de la MINUSCA (du 30 juillet 2014 au 30 novembre 2015), sous l'égide de l'ONU.

Le Camerounais Simon Munzu a été nommé, le 7 octobre 2014 par le Secrétaire Général de l'ONU, Représentant spécial adjoint de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI)

D'autres Camerounais ont également occupé de hautes fonctions à portée politique à l'ONU, dans le cadre des Missions d'opération de maintien de la paix en Afrique, avec rang et prérogatives de Secrétaire général adjoint de l'ONU :

- Jacques Roger Booh Booh, Représentant spécial du Secrétaire Général de l'ONU à la MINUAR au Rwanda ;
- Amos Namanga Ngongi, Représentant spécial du Secrétaire Général de l'ONU à la MONUC en RDC.

Le Cameroun prend une part active à la montée en puissance de la Force africaine en attente (FAA), au sein de la force multinationale de l'Afrique Centrale (FOMAC) et du Mécanisme d'Alerte Rapide de l'Afrique Centrale (MARAC).

Douala au Cameroun va également abriter la Base logistique continentale (BLC) de la FAA où devrait être stocké le dispositif logistique appelé à être affecté aux missions de paix initiées et conduites sous la bannière des institutions africaines.



LE CAMEROUN ET LA QUESTION DES REFUGIES ET DES MIGRANTS

Le Cameroun a une tradition d'accueil des réfugiés et des migrants et continue d'appliquer une politique d'ouverture des frontières à l'égard des demandeurs d'asile.

C'est dans cet esprit que le Cameroun est signataire de tous les grands traités sur les réfugiés, notamment la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés (dite « Convention de Genève ») et la Convention de l'OUA de 1969 régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique.

En outre, le Cameroun a adopté, en juillet 2005, une loi définissant le cadre juridique de protection des réfugiés, entrée en vigueur en novembre 2011.

Le Président Paul BIYA a toujours plaidé pour une solidarité agissante dans la gestion de la question des réfugiés et des migrants.

Il avait notamment affirmé à la tribune de la 63e session de l'Assemblée Générale des Nations Unies à New York, en septembre 2008, que : « Les drames qu'ils vivent sont à proprement inhumains.

Les exactions et discriminations qu'ils subissent au quotidien sont inacceptables. Il est urgent de trouver des solutions concertées, afin de réguler cet exode qui vide l'Afrique des ressources humaines dont elle a le plus grand besoin. Il va de soi que le développement économique du continent est la seule et unique solution de ce douloureux problème ».

La sous-région étant en proie à des violences et à une instabilité persistante, le Cameroun continue de recevoir des réfugiés et des demandeurs d'asile provenant de pays limitrophes, principalement de la République centrafricaine (RCA) et du Nigéria. Actuellement, le Cameroun accueille près de 350 000 réfugiés et migrants de plusieurs nationalités dont environ 250 000 réfugiés centrafricains.

C'est au Cameroun qu'on trouve le plus grand nombre de réfugiés centrafricains (ils étaient 247 245 réfugiés au 8 juin 2015, selon le HCR). Ce sont de nouveaux réfugiés qui fuient la RCA en grand nombre depuis décembre 2013 (près de 139 000), en raison de vagues de violence et d'instabilité politique (affrontements entre les groupes armés de la séléka et les anti-balaka) ; et des réfugiés ayant fui le nord-ouest de leur pays entre 2006 et 2010, du fait de la montée du banditisme et d'autres formes de criminalité. La plupart des réfugiés centrafricains sont installés dans au moins 314 sites et villages, dispersés dans les régions de l'Est, de l'Adamaoua et du Nord.

La longueur de la frontière centrafricaine, qui présente plus de 30 points d'entrée, rend le travail des acteurs humanitaires opérant sur le terrain particulièrement difficile.

Les attaques de l'organisation terroriste Boko Haram au Nigéria ont entraîné un afflux massif de réfugiés nigériens au Cameroun depuis mai 2013 (plus de 75 000 Nigériens ont traversé la frontière, dont près de 25 000 en février 2015). Beaucoup ont trouvé refuge dans la région de l'Extrême-Nord.

Ils sont plusieurs dizaines de milliers dans le camp de Minawao, dans le département du Mayo Tsanaga, où les infrastructures existantes ont été agrandies. Avant cela, plus de 3 000 réfugiés nigériens ayant fui leur pays à la suite de conflits interethniques, étaient installés depuis 2003 dans les régions de l'Adamaoua, du Sud-Ouest et du Nord-Ouest.

Le Cameroun offre l'hospitalité à des réfugiés et des demandeurs d'asile urbains originaires de 35 pays, dont le Congo, la Côte d'Ivoire, le Nigéria, la RCA, le Rwanda et le Tchad.

Près de 96 000 Camerounais sont déplacés à l'intérieur du territoire, suite aux incursions des membres de Boko Haram dans le pays. Le problème de ces déplacés internes, - qui fuient les zones de combat entre nos forces de sécurité et de défense et les membres de Boko Haram- se pose aussi avec acuité.

Dans un élan de solidarité spontanée, la population camerounaise s'est toujours mobilisée pour apporter son aide aux réfugiés. Confronté à l'afflux massif de réfugiés et migrants, le Gouvernement camerounais a pris les mesures pour subvenir à leurs besoins essentiels.

Le Gouvernement accorde protection et asile aux personnes qui relèvent de la compétence du HCR et a alloué des terrains pour huit (08) camps de réfugiés au Cameroun : Minawao dans l'Extrême-Nord, Gam et Borgof dans l'Adamaoua, Gado-Badze, Timangolo, Mbile, Lolo et Ngari-Singo à l'Est.

Les autorités fournissent des escortes armées pour

les réfugiés et les acteurs humanitaires dans les zones opérationnelles, et facilitent l'accès des réfugiés aux écoles et aux centres de santé locaux, avec l'appui du HCR. C'est ainsi que le Gouvernement a signé avec le HCR, le 23 août 2016, une convention pour la prise en charge sanitaire des réfugiés. Le Cameroun va désormais supporter 30% de frais médicaux des réfugiés et le HCR paiera les 70% autres.

D'après le système des Nations Unies, le Cameroun avait besoin en 2015 de 95,32 milliards FCFA pour intervenir efficacement en faveur des réfugiés. Cet argent devrait aider à résoudre les problèmes liés à l'accès à l'eau potable, à l'hygiène, à l'assainissement des abris des réfugiés et aux problèmes de santé.

La Déclaration de New York sur la question des réfugiés et des migrants et les documents connexes seront adoptés par les Chefs d'État et de Gouvernement participant au Sommet des Nations Unies sur les réfugiés et les migrants, le 19 septembre prochain.



BREVE PRESENTATION DU CAMEROUN

Le Cameroun est un pays d'Afrique centrale et occidentale, délimité à l'Ouest par le Nigéria, au Sud-Ouest par une façade de l'Océan Atlantique, au Sud par la Guinée équatoriale, le Gabon et le Congo, à l'Est par la République centrafricaine et le Tchad, au Nord par le Lac Tchad. Au cœur de l'Afrique, le Cameroun est un pays très représentatif de ce continent par sa taille et l'extrême variété de ses traits physiques. On y trouve toutes les nuances du relief, du climat et de la flore du continent. D'où son surnom d'« Afrique en miniature ».

Administration

- Nom officiel : République du Cameroun
- Forme de l'État : République
- Devise nationale : « Paix, travail, patrie »
- Hymne national : « Ô Cameroun, berceau de nos ancêtres »
- Chef de l'État : M. Paul BIYA Président de la République (depuis le 6 février 1982, élu en 1984, réélu en 1988, 1992, 1997, 2004 et le 9 octobre 2011).
- Langues officielles : français, anglais

Géographie

- Superficie totale : 475 442 km²
- Capitale : Yaoundé
- Principales villes : Yaoundé, Douala, Bafoussam, Garoua, Maroua, Bamenda, Ngaoundéré, Buéa, Ebolowa, Bertoua.

Histoire

- Date d'indépendance : 1er janvier 1960 (Cameroun sous administration française) - 1er octobre 1961 (Cameroun sous administration britannique)
- Fête nationale : 20 mai

- Date d'admission à l'Organisation des Nations Unies (ONU) : 20 septembre 1960

Démographie

- Population : 21,7 millions d'habitants (BM) (classé 56e)
- Densité : 44,8 hab/km² (BM, 2012)
- Croissance démographique : 2,54% (BM, 2012).
- Espérance de vie : 52,1 ans (PNUD, 2012).
- Taux d'alphabétisation : 70,7% (UNESCO 2012)
- Religion(s) : Christianisme (35-40%), Islam (15-20%), animisme (45%).
- Indice de développement humain : 150e rang sur 187 (PNUD, 2012).

Économie

- Monnaie : Franc CFA
- PIB nominal 2013 : 27,88 MdUSD
- PIB par habitant (PPA) 2013 : 1.268 USD
- Taux de croissance du PIB en 2013 : 4,6%
- Solde commercial 2013 (en pourcentage du PIB) : - 8,8%).

Principaux clients 2012 : Chine (15,3%), Portugal (11,4%), Pays-Bas (11,3%)

Principaux fournisseurs 2012 : Nigeria (17,8%), France (11,9%), Chine (10,4%)

Part des principaux secteurs d'activités dans le PIB : agriculture : 18,4% ; industrie : 23,2% ; mines : 8,8% ; services : 43,4%.

Production pétrolière annuelle 2013 : 24,3 M de barils



- Biographie de Paul BIYA : Président de la République du Cameroun

Paul BIYA est né le 13 février 1933 à Mvomeka'a dans l'arrondissement de Meyomessala, département du Dja- et-Lobo, région du Sud. Il est marié à Chantal BIYA et est père de trois enfants : Franck BIYA, Paul BIYA Junior et Brenda BIYA EYENGA.

Paul BIYA est le deuxième Chef de l'Etat du Cameroun. Il a accédé au pouvoir le 6 novembre 1982 après la démission du Président Ahmadou AHIDJO.

Etudes supérieures :

- Au Lycée Louis Le Grand de Paris ;
- A l'Université de Paris Sorbonne (Faculté de Droit) ;
- A l'Institut d'Etudes Politiques de Paris ;
- A l'Institut des Hautes Etudes d'Outre-mer.

Diplôme obtenus :

- 1960 : Licence en Droit Public
- 1961 : Diplôme de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris
- 1962 : Diplôme de l'Institut des Hautes Etudes d'Outre-mer (IHEOM)
- 1963 : Diplôme d'Etudes Supérieures en Droit Public.

Décorations :

- Grand Maître des Ordres Nationaux ;
- Commandeur de l'Ordre National, de classe exceptionnelle (République Fédérale d'Allemagne) ;
- Commandeur de l'Ordre National (Turquie) ;
- Grand Croix de l'Ordre National du Mérite Sénégalais ;
- Grand Officier de la Légion d'Honneur (France) ;
- Great Commander of the Medal of St- George (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) ;
- Grand Collier de l'Ordre du Ouissam Mohammadi (Royaume du Maroc) ;
- Great Commander of the Order of Nigeria (République Fédérale du Nigéria) ;
- Docteur Honoris Causa de l'Université de Maryland (USA) ;

- Professeur Honoraire de l'Université de Beijing (République Populaire de Chine) ;
- Titulaire de plusieurs décorations de divers autres pays.

Carrière :

Octobre 1962 : Paul BIYA est nommé Chargé de Mission à la Présidence de la République dès son retour de Paris.

Janvier 1965 : Paul BIYA est nommé Directeur de Cabinet du Ministre de l'Education Nationale, de la Jeunesse et de la Culture.

Juillet 1965 : Paul BIYA est Secrétaire Général du Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et de la Culture.

Décembre 1967 : Paul BIYA est nommé Directeur du Cabinet Civil du Président de la République.

Janvier 1968 : Tout en gardant le poste de Directeur du Cabinet Civil, M. BIYA se voit hissé aux fonctions de Secrétaire Général de la Présidence de la République.

Août 1968 : Paul BIYA est nommé Ministre, Secrétaire Général de la Présidence de la République.

Juin 1970 : Paul BIYA devient Ministre d'Etat, Secrétaire Général de la Présidence de la République.

Juin 1975 : Paul BIYA est nommé Premier Ministre de la République du Cameroun.

Juin 1979 : La Loi N°79/02 du 29 juin 1979 fait du Premier Ministre le successeur constitutionnel du Président de la République.

06 novembre 1982 : Paul BIYA prête serment comme Président de la République du Cameroun,

suite à la démission, le 4 novembre 1982, du Président Ahmadou AHIDJO.

Au moment de son accession à la magistrature suprême, Paul BIYA est le 1er Vice-Président du Comité Central de l'Union Nationale Camerounaise (UNC) et Membre du Bureau Politique de ce parti.

- Il est élu Président de la République le 14 janvier 1984, réélu le 24 avril 1988, le 11 octobre 1992 (première élection au suffrage universel direct avec multiplicité de candidatures au Cameroun), le 11 octobre 1997, le 10 octobre 2001 et le 9 octobre 2011.
- Il est élu Président de l'Union Nationale Camerounaise, le 14 septembre 1984.
- Elu Président du Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (RDPC) après la transformation de l'UNC en RDPC le 24 mars 1985 à Bamenda.

En promulguant, le 19 décembre 1990, la loi sur les associations et les partis politiques, M. Paul BIYA a restauré le multipartisme au Cameroun (depuis le 1er septembre 1966, ce pays vivait à l'ère du monopartisme de fait).

A ce jour, plus de 200 partis politiques ont été légalisés au Cameroun. Le RDPC a obtenu la majorité absolue lors des élections législatives de mars 1997, de juin 2002, de juillet 2007 et de septembre 2013.

Malgré ces victoires, le Président de la République a toujours choisi de former des Gouvernements d'ouverture. Quatre partis sont représentés dans le Gouvernement : le RDPC, l'UNDP, l'ANDP et le FSNC.

Les dernières élections législatives et municipales du 30 septembre 2013 ont été organisées par un organe indépendant, Elections Cameroon (ELECAM).

Publications

- Paul BIYA, Pour le Libéralisme Communautaire, éditions Marcel Fabre, Lausanne 1987. Cet ouvrage a été traduit en anglais, en allemand et en hébreu.

- L'Émergence de l'Afrique. Regards croisés de Paul BIYA, Abdoulaye BIO TCHANE et Youssou N'DOUR.



- Notice biographique de Peter Thomson (Îles Fidji) Président de la 71ème session de l'Assemblée Générale des Nations Unies

Entretiens avec Christian Malard et Florence Klein-Bourdon, Editions Le Cherche Midi, Paris, 2010.

-Paul BIYA et Charles Ndong, Un nouvel élan, Africa Multi Media, 1er janvier 1997.

1. Pour la première fois, l'Assemblée Générale aura à sa tête un représentant des petits États insulaires en développement (PEID) du Pacifique.

M. Peter Thomson (né en 1948 à Suva), des îles Fidji, a été élu, le 13 juin 2016, Président de sa 71ème session, qui débutera le 21 septembre prochain. Il occupera cette fonction pendant un an.

Il remplace à ce poste le Danois Mogens Lykkesøft, Président de la 70ème session.

Son élection « représente un grand moment pour les petits États insulaires en développement du Pacifique », selon l'intéressé, qui a promis de s'exprimer « beaucoup sur les changements climatiques ».

M. Thomson a été élu dès le premier tour, mais avec une seule voix au-delà de la majorité simple, face à M. Andreas Mavroyiannis, de Chypre. Les deux candidats ont recueilli respectivement 94 et 90 voix. La candidature de M. Thomson était appuyée par le Groupe des 77 et la Chine.

M. Thomson a assuré que sa présidence « serait une présidence pour tous ». « Nous devons donner l'élan en faveur de l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et surmonter, à cette fin, les barrières structurelles », a-t-il annoncé.

Il s'est engagé à servir l'Assemblée « à tout moment, dans un esprit de fidélité et d'engagement, pour le bien commun et dans le respect des principes de la Charte des Nations Unies ».

M. Thomson jouit d'une grande expérience sur la

scène internationale.

Représentant permanent des Fidji auprès des Nations Unies depuis février 2010, il a présidé le Groupe des 77 et la Chine. Il a aussi été Vice-président de l'Assemblée Générale des Nations Unies de 2010 à 2011. Il a également acquis une connaissance approfondie du système de développement des Nations Unies en tant que Président du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS).

2. L'Assemblée Générale a aussi élu 16 de ses 21 vice-présidents et composé les bureaux de ses six Grandes Commissions.

Les 16 vice-présidences seront assurées par le Congo, la Côte d'Ivoire, Djibouti, la Mauritanie, le Nigéria et la Zambie pour le Groupe des États d'Afrique; le Bangladesh, le Népal, les Îles Salomon et le Turkménistan pour le Groupe des États d'Asie; l'Arménie pour le compte du Groupe des États d'Europe orientale; Bahamas, Belize et El Salvador, pour le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes; la Belgique et l'Allemagne pour le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

Les cinq derniers sièges sont attribués, comme le veut le règlement, aux cinq membres permanents du Conseil de sécurité: Chine, États-Unis, Russie, France et Royaume-Uni.

La diplomate camerounaise Cécile Mbala Eyenga sera le Rapporteur de la 3ème Commission (chargée des questions sociales, humanitaires et culturelles) de la 71ème session de l'Assemblée Générale des Nations Unies.



Notice biographique de Ban Ki-moon : Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies

Ban Ki-moon est né en République de Corée le 13 juin 1944. Il est marié à Mme Yoo (Ban) Soon-taek avec qui il a eu un fils, deux filles et quatre petits-enfants.

Ban Ki-moon est l'actuel et huitième Secrétaire Général de l'ONU depuis le 1er janvier 2007. Il a été reconduit à son poste le 21 juin 2011 pour un second mandat, jusqu'au 31 décembre 2016, date à laquelle prendront définitivement fin ses fonctions de Secrétaire Général de l'ONU. L'élection de son successeur est en cours.

Précédemment, M. Ban était Ministre des Affaires étrangères et du Commerce de la République de Corée (de janvier 2004 à novembre 2006). Au cours de ses 37 ans de carrière au Ministère, il a servi, entre autres, à New Delhi, à Washington et à Vienne, et occupé différents postes dont celui de conseiller du Président en matière de politique étrangère, de conseiller principal du Président en matière de sécurité nationale, et de Vice-Ministre chargé de la planification de la politique. M. Ban a également été chef de cabinet pendant la présidence de l'Assemblée générale des Nations Unies assurée par la République de Corée en 2001-2002.

M. Ban s'est fixé comme priorité de rassembler les dirigeants du monde autour de nouveaux enjeux mondiaux tels que le changement climatique et les bouleversements économiques, les pandémies et les problèmes croissants liés à l'alimentation, à l'énergie et à l'eau. Il a voulu être la voix des plus pauvres et des plus vulnérables et renforcer l'Organisation elle-même.

Les principaux faits ayant marqué son mandat sont notamment les suivants :

La promotion du développement durable l'une de ses premières grandes initiatives a été l'organisation du Sommet de 2007 sur les changements climatiques, suivi par d'intenses efforts diplomatiques qui ont contribué à faire de cette question une priorité mondiale. Les initiatives prises depuis lors pour se concentrer sur les principales cibles de la lutte contre la pauvreté dans le monde, les objectifs du Millénaire pour le développement, ont permis d'engranger plus de 60 milliards de dollars au titre de promesses de

dons, la priorité étant donnée à l'Afrique.

L'autonomisation des femmes

Il a réussi à obtenir la création d'ONU-Femmes, nouvelle grande institution qui regroupe les activités du système des Nations Unies dans ce domaine. Son action en faveur des droits de la femme et de l'égalité des sexes comprend également la campagne « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes », l'initiative « Halte au viol : Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit », la mise en place d'un nouveau poste de Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit.

L'aide aux pays en situation de crise ou d'instabilité Il a cherché à renforcer les efforts de paix des Nations Unies, en établissant l'initiative Horizons nouveaux, la Stratégie globale d'appui aux missions et l'étude des moyens civils à mobiliser pour faire face aux situations au lendemain des conflits. Un ensemble de mesures visant à améliorer l'action des 120 000 Casques bleus de l'ONU qui interviennent dans les zones de conflit. Il a également voulu renforcer les interventions humanitaires à la suite des grandes catastrophes survenues au Myanmar (2008), en Haïti (2010) et au Pakistan (2010).

Une impulsion nouvelle au désarmement, à la maîtrise des armements et à la non-prolifération Il a tenté de relancer le programme de désarmement en mettant en place un plan en cinq points et des initiatives visant à sortir de l'impasse de la Conférence du désarmement.

Le renforcement l'ONU

Le Secrétaire général a introduit de nouvelles mesures visant à rendre l'ONU plus transparente, efficace et efficiente.



L'Assemblée Générale des Nations Unies

1. Une tribune pour les négociations multilatérales

• Créée par la Charte des Nations Unies en 1945, l'Assemblée générale occupe une position centrale en tant que principal organe délibérant, décisionnaire et représentatif des Nations Unies. Composée des représentants des 192 Etats Membres de l'Organisation, elle offre un forum multilatéral de discussion unique sur tout l'éventail des questions internationales abordées dans la Charte. Elle joue en outre un rôle important dans l'établissement de règles et la codification du droit international. L'Assemblée tient chaque année une session ordinaire intensive de septembre à décembre, qui peut au besoin se prolonger au-delà de cette période.

2. Fonctions et pouvoirs

• Aux termes de la Charte des Nations Unies, les fonctions et pouvoirs de l'Assemblée générale sont les suivantes :

- Etudier les principes généraux de coopération pour le maintien de la paix et de la sécurité internationale, y compris les principes régissant le désarmement, et faire des recommandations sur ces principes ;

- Discuter toutes questions se rattachant au maintien de la paix et de la sécurité internationales et faire des recommandations sur ces questions, sauf lorsqu'un différend ou une situation est en cours d'examen au Conseil de sécurité ;

- Discuter toutes les questions rentrant dans le cadre de la Charte ou se rapportant aux pouvoirs et fonctions de l'un des organes de l'Organisation et, avec la même exception, faire des recommandations sur ces questions ;

- Demander l'établissement d'études et faire des recommandations en vue de développer la coopération internationale dans le domaine politique, d'encourager le développement progressif du droit international et sa codification, de faciliter pour tous la jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales et de favoriser la coopération internationale dans les domaines économique,

social, humanitaire, de la culture intellectuelle et de l'éducation, et de la santé publique ;

- Recommander des mesures propres à assurer l'ajustement pacifique de toute situation de nature à compromettre les relations amicales entre nations ;

- Recevoir et étudier les rapports du Conseil de sécurité et des autres organes de l'Organisation ;

- Examiner et approuver le budget de l'Organisation et déterminer la répartition des contributions entre les Etats Membres ;

- Elire les membres non permanents du Conseil de sécurité et les membres d'autres conseils et organes de l'Organisation et, sur recommandation du Conseil de sécurité, nommer le Secrétaire général.

L'Assemblée générale peut également prendre des mesures si le Conseil de sécurité ne parvient pas à une décision en raison du vote négatif d'un membre permanent, dans tout cas où paraît exister une menace contre la paix, une rupture de la paix ou un acte d'agression.

Bien que l'Assemblée ne puisse adresser aux Etats que des recommandations sur des questions relevant sa compétence, qui n'ont pas force exécutoire, elle a néanmoins pris des initiatives - dans les domaines politique, économique, humanitaire, social et juridique - qui ont touché directement des millions de personnes dans le monde entier.

L'adoption, lors de la 70e session de l'Assemblée Générale des Nations Unies à New York, des Objectifs de développement durable (ODD) de la planète pour les 15 prochaines années (2015-2030) traduit la volonté des Etats membres d'éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous dans le cadre d'un nouvel agenda de développement durable - l'« agenda 2030 ».

3. La recherche d'un consensus

Chaque Etat dispose d'une voix à l'Assemblée. Les décisions sur certaines questions importantes, telles que les recommandations relatives à la paix et à la sécurité, l'admission de nouveaux membres, l'élection

des membres du Conseil de sécurité, et les questions budgétaires, sont prises à la majorité des deux tiers des Etats Membres. Mais les décisions sur les autres questions sont prises à la majorité simple.

Ces dernières années, les Etats Membres ont fait un effort particulier pour prendre les décisions par consensus, plutôt que de les mettre aux voix, ce qui a contribué à élargir le soutien apporté aux décisions de l'Assemblée. A cet effet, le Président consulte les délégations pour déterminer si elles sont prêtes à adopter une résolution sans vote.

L'Assemblée générale a son propre règlement intérieur et élit un Président pour chaque session.

Six grandes Commissions

Chaque Membre peut être représenté par une personne à chacune des grandes commissions, ainsi qu'à toute autre commission qui peut être créée et à laquelle tous les Membres ont le droit d'être représentés.

II peut aussi affecter à ces commissions des conseillers, conseillers techniques, experts ou personnes de catégorie analogue.

L'Assemblée Générale comprend six grandes Commissions :

► Commission des questions de désarmement et de sécurité internationale (Première Commission)

Elle traite des questions de désarmement et de sécurité internationale. Elle a été créée avec pour fonction de formuler des recommandations dans le domaine du désarmement. Chaque année, à l'issue de ses délibérations, elle transmet ses recommandations à l'Assemblée générale, dont elle est un organe subsidiaire, au même titre que les cinq autres Grandes Commissions.

► Commission économique et financière (Deuxième Commission)

Elle traite des questions économiques et financières. Elle a pour tâche de réfléchir aux stratégies et initiatives qui peuvent aider les Etats Membres à relever ces défis, autant de menaces pour leurs acquis économiques et leur avenir. Alors qu'il est désormais évident que les pays développés ne peu-

vent agir seuls, la coopération internationale joue un rôle déterminant pour consolider les fondements de l'économie mondiale.

► Commission des questions sociales, humanitaires et culturelles (Troisième Commission)

Elle traite des questions sociales, liées aux affaires humanitaires ou aux droits de l'homme, qui affectent la population partout dans le monde. Elle s'occupe d'importantes questions relatives au développement social telles que la promotion de la femme, la protection des enfants, les populations autochtones, le traitement des réfugiés, la protection des libertés fondamentales par l'élimination de la discrimination raciale et le droit à l'autodétermination.

La Commission traite aussi des questions liées à la jeunesse, la famille, le vieillissement, les personnes handicapées, la prévention du crime, la justice pénale ou encore le contrôle international des drogues.

► Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

Elle traite de sujets variés comme la décolonisation, les réfugiés palestiniens et les droits de l'homme, le maintien de la paix, l'action anti-mines, les affaires spatiales, l'information, les rayonnements ionisants et l'Université pour la paix.

Établie à l'origine pour examiner les questions de décolonisation, elle s'est vue confier en 1990 des questions « politiques spéciales », après l'indépendance de la plupart des colonies et territoires sous tutelle.

► Commission des questions administratives et budgétaires (Cinquième Commission)

Elle est chargée des questions administratives et budgétaires. C'est sur la base de ses rapports que l'Assemblée générale examine et approuve le budget de l'Organisation, conformément à l'Article 17 du chapitre IV de la Charte des Nations Unies. Cette fonction a également été réaffirmée par la résolution 45/248 B, Sect. VI.

L'Assemblée générale examine et approuve également les questions financières et budgétaires des institutions spécialisées des Nations Unies et leur fait des recommandations à cet égard.

La Cinquième Commission examine également les questions qui ont trait au financement des opérations de maintien de la paix.

► **Commission des questions juridiques
(Sixième Commission)**

La Sixième Commission traite des questions juridiques de l'Assemblée générale. Tous les États Membres des Nations Unies y ont un droit de représentation.

Les autres Commissions

La Commission de vérification des pouvoirs a pour mandat d'examiner les pouvoirs des représentants des États Membres et fait rapport à l'Assemblée générale.

Le Bureau se réunit périodiquement, au cours de chaque session, pour examiner le progrès des travaux de l'Assemblée générale et de ses commissions et pour formuler des recommandations tendant à favoriser ce progrès.



- Les Objectifs de Développement Durable

La planète s'est dotée d'une nouvelle feuille de route pour le développement, le 25 septembre 2015, lors de la 70e session de l'Assemblée Générale des Nations Unies à New York. Après les 8 Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) qui ont accompagné la période de 2000 à 2015, ce sont 17 Objectifs de développement durable (ODD) de la planète pour les 15 prochaines années (2015-2030).

Intitulé, « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », ce programme a été conçu pour parachever d'ici à 2030 les efforts entamés dans le cadre des ODD.

Ce programme historique constitue le fer de lance d'une action collective de la communauté internationale et de gouvernements nationaux pour éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous dans le cadre de l'« agenda 2030 ».

Les Objectifs de Développement Durable sont le résultat d'une démarche universelle. Pour définir ce nouvel agenda, les négociations ont duré trois ans - la réflexion a été initiée lors du sommet « Rio + 20 » en 2012 -, dans un « groupe de travail ouvert » auquel ont participé 70 pays. Une enquête a été menée au niveau mondial, à laquelle ont participé plus de huit millions de personnes.

- Inégalités persistantes Seize ans après l'adoption des OMD, des progrès importants ont été réalisés, notamment en matière de lutte contre la faim, la pauvreté, la mortalité infantile ou en faveur de l'accès à l'eau et l'éducation. Malgré tout, tous les objectifs n'ont pas été atteints. Les inégalités persistent et les progrès ont été inégaux. Les changements climatiques et l'épuisement des ressources de notre planète sont devenus des enjeux de ce monde.

Le programme de développement post-2015 (ODD) est beaucoup plus ambitieux et détaillé que le précédent (OMD). A bien des égards, en effet, les 17

ODD et leurs 169 cibles ont une portée plus large que les 8 OMD et leurs 21 cibles. Là où ces derniers étaient centrés principalement sur des thématiques sociales, les ODD couvrent l'ensemble des enjeux du développement durable, à savoir la croissance économique, l'intégration sociale et la protection de l'environnement (Les questions d'environnement et de climat occupent plusieurs objectifs alors que dans les OMD, ils n'apparaissaient que dans le septième, « préserver l'environnement ». La question des moyens financiers pour réaliser ces ODD est devenue elle-même un objectif, le dix-septième : « Partenariat pour réaliser ces objectifs »).

Du point de vue géographique, les OMD ciblaient essentiellement les pays en développement, en particulier les plus pauvres, alors que les ODD seront applicables aussi bien aux pays riches qu'aux pays pauvres (par exemple, l'ODD N°1, se propose d'éradiquer la pauvreté sous toute ses formes, et non pas seulement l'extrême pauvreté).

L'adoption des objectifs de développement durable pour la planète est une politique ambitieuse qui doit porter ses fruits sur le long terme, et chaque pays est tenu d'apporter sa pierre à l'édifice. Il ne s'agit pas non plus de principes abstraits éloignés des réalités du terrain : pour mieux en assurer le suivi, 169 indicateurs précis accompagnent ces objectifs.

La Conférence des Nations Unies consacrée au financement du développement, tenue à Addis-Abeba en juillet 2015, a invité une large coalition d'acteurs publics, locaux et privés à se mobiliser pour financer l'atteinte de ces objectifs estimés en dizaines de milliers de milliards de dollars, en s'appuyant sur un engagement renouvelé des pays industrialisés.

Les nouveaux ODD sont entrés en vigueur le 1er janvier 2016.

Les 17 Objectifs de Développement Durable

Objectif 1. Éradiquer la pauvreté : sous toutes ses formes et partout dans le monde.

Objectif 2. Lutte contre la faim : éliminer la faim et la famine, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable.

Objectif 3. Accès à la santé : permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.

Objectif 4. Accès à une éducation de qualité : assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

Objectif 5. Égalité entre les sexes : parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.

Objectif 6. Accès à l'eau salubre et l'assainissement : garantir l'accès de tous à l'eau et l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau.

Objectif 7. Recours aux énergies renouvelables : garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable.

Objectif 8. Accès à des emplois décents : promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.

Objectif 9. Innovation et infrastructures : bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une

industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.

Objectif 10. Réduction des inégalités : réduire les inégalités entre les pays et d'un pays à l'autre.

Objectif 11. Villes et communautés durables : faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.

Objectif 12. Consommation responsable : établir des modes de consommation et de production durables.

Objectif 13. Lutte contre le changement climatique : prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.

Objectif 14. Protection de la faune et de la flore aquatiques : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.

Objectif 15. Protection de la faune et de la flore terrestres : préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.

Objectif 16. Justice et paix : promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.

Objectif 17. Partenariats pour les objectifs mondiaux : renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser.



DES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

En 2000, les Nations unies ont adopté les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), destinés à changer la vie de millions de personnes à l'échéance 2015. Pendant ces quinze dernières années, les OMD ont contribué à une accélération sans précédent de la diminution de la pauvreté dans les pays en développement, témoignant d'une nouvelle solidarité mondiale à travers la mobilisation de l'ensemble des acteurs du développement.

Limités aux seuls pays en développement, la vision des OMD ne répondait plus aux enjeux du monde actuel, marqué par l'accroissement des inégalités, une vulnérabilité des populations face aux changements climatiques et par l'épuisement des ressources de notre planète.

Forte de ce constat et à l'occasion de la conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012 (dite Rio+20 en référence au Sommet de la Terre tenu à Rio en 1992), la communauté internationale a lancé un processus d'élaboration d'Objectifs de développement durable (ODD), applicables aussi bien aux pays en développement qu'aux pays industrialisés et couvrant les trois piliers (économique, social et environnemental) du développement durable.

Après trois années de consultations avec l'ensemble des parties prenantes – pays membres, collectivités territoriales, secteur privé et société civile –, le Sommet des Nations unies de 2015 pour le développement durable (New York, du 25 au 27 septembre) a réuni l'ensemble des Chefs d'État et de gouvernement du monde. Ceux-ci ont officiellement adopté, le 25 septembre 2015 à New York, l'Agenda 2030 et les Objectifs de développement durable, véritable feuille de route du développement durable pour les 15 prochaines années.

UNE NOUVELLE FEUILLE DE ROUTE INTERNATIONALE SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'Agenda 2030 pour le développement durable, véritable feuille de route du développement durable pour les 15 prochaines années, a été adopté officiellement à New York, deux mois avant la COP21 de Paris. C'est un agenda pour les populations, pour la planète, pour la prospérité et pour la paix. Il porte une vision visant à transformer notre monde en éradiquant la pauvreté et en assurant sa transition vers un développement durable. Les Objectifs de développement durable forment le cœur de l'Agenda 2030.

Les ODD sont au nombre de 17 et sont eux-mêmes déclinés en 169 cibles ou sous-objectifs. Leur champ et leur ambition sont considérablement renforcés par rapport aux OMD, en particulier sur les enjeux environnementaux et climatiques. L'ambition se traduit aussi par la reconnaissance des liens intrinsèques entre l'environnement et d'autres thématiques.

Quant aux enjeux climatiques, ils sont pris en compte dans un ODD spécifique, mais aussi dans divers autres objectifs, par exemple dans l'ODD relatif à la lutte contre la pauvreté qui reflète la vulnérabilité des populations pauvres face aux phénomènes climatiques extrêmes.

Le succès de l'Agenda 2030 dépendra d'une action collective, par tous et pour tous. Chaque pays devra contribuer, à la hauteur de ses moyens, à la pleine mise en œuvre de ce nouvel agenda. Les pays du Nord comme du Sud devront veiller à intégrer les ODD dans leurs politiques et stratégies nationales et

seront invités à rendre compte annuellement de leurs progrès devant les Nations unies. Les collectivités territoriales, le secteur privé et la société civile joueront également un rôle clé dans cette mise en œuvre. Développement durable : les Etats membres s'accordent sur le plan de suivi de la réalisation des ODD

L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté, vendredi 29 juillet 2016, une résolution fixant jusqu'en 2019 les thèmes et l'ordre du jour du mécanisme de suivi de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté par les États membres en septembre 2015.

Ce texte a été adopté suite à la première session du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, le principal mécanisme de suivi de mise en œuvre du Programme et de ses 17 objectifs, qui s'est réuni du 11 au 20 juillet 2016 au siège de l'ONU, à New York.

Dans cette résolution, les Etats membres décident que les thèmes retenus pour chaque cycle quadriennal du Forum refléteront le caractère « intégré, indissociable et interdépendant » des 17 objectifs de développement durable [ODD] et «

les trois dimensions du développement durable » (sociale, environnementale et économique). L'Assemblée décide notamment que les thèmes retenus pour le reste du cycle actuel du Forum politique de haut niveau seront les suivants : pour 2017, « Éliminer la pauvreté et promouvoir la prospérité dans un monde en mutation » ; pour 2018, « Transformer nos sociétés pour les rendre viables et résilientes » ; pour 2019, « Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité ».

Les membres de l'Assemblée décident également que chaque réunion du Forum politique de haut niveau organisée sous les auspices du Conseil économique et social de l'ONU (ECOSOC) sera consacrée à l'examen d'un groupe d'ODD et des liens qui les unissent. L'Assemblée entend par là examiner en profondeur, à la fin de chaque cycle quadriennal, les progrès accomplis dans la réalisation de tous les ODD.

L'Assemblée engage par ailleurs les États Membres à « déterminer quelles instances ou structures régionales et sous régionales [...] permettraient à l'avenir de contribuer au mieux au suivi et à l'examen de la mise en œuvre effectués dans le cadre du Forum politique de haut niveau ».



QUELQUES DISCOURS DU PRESIDENT PAUL BIYA A LA TRIBUNE DES NATIONS UNIES

• 70^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES : Réunion de haut niveau sur l'adoption du programme de développement post 2015.

(Déclaration du Président Paul BIYA prononcée par Pierre Moukoko Mbonjo, à l'époque Ministre des Relations Extérieures, New York, le 26 septembre 2015)

« La présente session vient d'adopter le cadre de développement post-2015 qui fera suite aux Objectifs du Millénaire pour le Développement ou OMD).

Il y a un an, le Cameroun s'était clairement prononcé en faveur d'un programme « transformateur » se fixant comme priorité l'élimination de la pauvreté et de la faim ainsi que la croissance d'une économie soutenue et inclusive. On peut espérer que le nouveau programme adopté au cours des présentes assises s'inspire de ces priorités et tiendra toutes ses promesses.

Nous devons toutefois nous interroger sur les raisons qui ont fait que les résultats des actions menées dans le cadre précédent soient restés en deçà des Objectifs du Millénaire. Peut-être avons-nous été trop ambitieux ? Peut-être les circonstances ont-elles été adverses ? Ou peut-être a-t-on manqué de volonté politique ?

Quoi qu'il en soit, l'on doit reconnaître que les espoirs soulevés à l'origine par les OMD ont été en partie déçus. Cette constatation un peu amère ne doit pas nous conduire au découragement. Bien au contraire, elle doit nous inciter à rassembler nos énergies et à faire nôtre le slogan de l'Agenda 2030, à savoir « transformer le monde ». De toute évidence, c'est par le développement durable que cette noble cause pourra s'imposer. Il lui faudra pour cela être l'expression des

besoins et des espoirs des populations concernées. C'est ce à quoi le Cameroun s'emploie sans cesse en appliquant une politique d'inclusion sociale qui se propose de ne laisser personne au bord de la route.

Après 70 années d'existence, au terme desquelles le sentiment général est que l'Organisation des Nations Unies a bien rempli sa mission, il est permis de se demander si le moment n'est pas venu pour elle d'ouvrir un nouveau chapitre de son action au service de la communauté internationale.

Si l'Agenda 2030 est, comme je le pense, l'occasion de prendre – je cite – un nouvel engagement pour la paix, la sécurité et les droits de l'homme – fin de citation, je ne doute pas un seul instant que ce nouvel engagement reçoive l'approbation de la quasi-unanimité des membres de notre Organisation.

Un rapide survol de la situation internationale montrerait en effet que les changements intervenus dans le monde au cours des dernières années, tant dans les rapports de force que s'agissant des grands défis de notre époque, nécessitent effectivement un « nouvel engagement » de la part de la communauté internationale. L'on peut certes se réjouir de l'accord entre les grandes puissances et l'Iran sur le nucléaire, de la détente intervenue entre les Etats-Unis et Cuba, de la prise de conscience des dangers du réchauffement climatique et d'une meilleure compréhension des exigences du développement durable. En revanche, il y a lieu de s'inquiéter de la progression du terrorisme, de l'incapacité de contrôler les flux migratoires et de l'instabilité de l'économie mondiale depuis la crise de 2007/2008.

Le Cameroun, pays qui a connu la stabilité et la paix pendant des décennies, est confronté, depuis quelques années sur sa frontière orientale, à une insécurité provoquée par le désordre régnant en RCA

et, à l'extrême-nord, à des attaques et des attentats de la secte Boko Haram. Ces agressions ont eu pour conséquences de perturber la vie économique et sociale de la région concernée, d'y instaurer un climat d'insécurité et de provoquer un afflux de centaines de milliers de réfugiés.

On comprendra dès lors que mon pays ne puisse qu'approuver un engagement renouvelé des Nations Unies en faveur de la paix, de la sécurité et des droits de l'homme. Ils constituent fort heureusement l'ossature du nouveau programme pour un Développement Durable. Ce programme a le mérite d'affirmer que personne ne sera laissé pour compte.

Résumant ma pensée, je dirais que pour remplir de façon efficiente ce nouveau programme, l'ONU se doit de relever le défi des valeurs éthiques.

Je l'ai souligné ici même le 07 septembre 2000. Si la mondialisation ne s'accompagne pas d'un nouvel ordre moral, si elle manque de ce supplément d'âme que constitue la solidarité entre les nations et les peuples, elle risque de mettre en danger la paix si chère à notre temps. Notre monde, Monsieur le Président, a besoin de l'éthique, cet ensemble de valeurs morales indispensables à la communauté humaine dans son ensemble. Seule une telle éthique permet de préserver la centralité de l'homme dans toutes nos politiques et actions.

Je renouvelle ici et maintenant la proposition du Cameroun de voir créée une instance internationale d'éthique, comité ou observatoire, chargée de promouvoir entre les nations et à l'intérieur de celles-ci les valeurs humaines fondamentales et universelles.

Je vous remercie de votre attention ».

• 65^{ème} ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES septembre 2010 :

(Discours au cours de la réunion de haut niveau sur les Objectifs du millénaire pour le développement)

« Depuis l'adoption des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) il y a dix ans, l'évaluation du chemin parcouru montre que même si des résultats appréciables ont été obtenus, la réalisation de tous les objectifs à l'échéance de 2015 demeure incertaine. Les Nations Unies et l'Union Africaine relèvent que, si l'Afrique, pour ne parler que d'elle, a accompli des progrès remarquables dans la réalisation des OMD,

le rythme, voire la qualité des réalisations, n'incitent pas à l'optimisme mais au mieux à une satisfaction mesurée ».

« (...) l'Afrique est le seul continent qui risque de ne pas atteindre les OMD à l'échéance convenue ».

« La complémentarité entre les OMD, aussi pertinente qu'elle soit, ne devrait pas faire perdre de vue qu'il en est un qui conditionne la réalisation de tous les autres. Je veux parler de l'objectif n°8 [la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement] ».

En effet, les efforts de mobilisation des ressources en faveur du développement sont tributaires de la mise en place d'un système économique et financier plus équitable, du traitement global du problème de la dette, de l'octroi d'une aide publique au développement stable, prévisible et efficace, de l'accès aux médicaments essentiels et de la réduction de la fracture numérique.

Si ensemble nous réussissons à relever ces défis, qui constituent les cibles de l'Objectif n°8, je reste persuadé que tous les autres auront une chance de se concrétiser ».

« Le deuxième facteur qui me semble essentiel à la réalisation des OMD est l'accès à l'énergie. Il ne fait aucun doute aujourd'hui que les ressources énergétiques ont un effet multiplicateur sur l'atteinte des objectifs relatifs à la réduction de la pauvreté, à l'éducation, à la santé, au genre et à l'environnement// ».

« Les ressources énergétiques facilitent aussi bien l'augmentation de la production agricole que l'approvisionnement en eau et l'éclosion des activités génératrices de revenus pour les populations les plus pauvres, notamment les femmes. (...) ».

Les bienfaits de l'accès à l'énergie sont également perceptibles sur la santé de la mère et de l'enfant grâce à une amélioration du suivi des grossesses et des conditions d'accouchement ainsi qu'au moyen d'une meilleure conservation des vaccins et des médicaments. (...) ».

« Enfin, l'on ne saurait valablement envisager la réalisation des OMD sans prendre en considération le défi que constitue l'emploi. En effet, l'emploi est plus que jamais un facteur déterminant d'allègement de la pauvreté, de dignité personnelle, de bien-être collectif, de croissance économique durable et, indéniablement, de stabilité politique de nos Etats. La réalisation des OMD passera donc

nécessairement par la résolution de la crise de l'emploi et particulièrement l'emploi des jeunes, qui constituent non seulement la majeure partie de nos populations, mais aussi l'avenir de nos pays ».

« Pour conclure, le Cameroun voudrait exprimer sa foi en une communauté humaine une et indivisible, capable d'agir à l'unisson pour ce qui apparaît au bout du compte comme un idéal global, à savoir le bien-être et l'épanouissement de tous ses membres ».

• **65ème ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES (23 septembre 2010)**

« Alors que la première décennie du 21ème siècle se termine il n'est sans doute pas inutile d'évaluer le chemin parcouru depuis que fut proclamée, il y a de cela dix ans, dans cette même salle, notre volonté commune de réduire de moitié la pauvreté dans le monde en 2015. Chacun se souviendra de l'enthousiasme qui avait accompagné cet engagement solennel.

Force est de constater aujourd'hui que nous sommes assez loin du compte.

Plus d'un milliard de personnes vivent toujours dans l'extrême pauvreté. L'écart de développement entre les pays du Nord et ceux du Sud se creuse au lieu de diminuer. L'aide internationale stagne et reste en deçà des engagements des pays développés de lui consacrer 0,7% de leur PNB.

Dans les huit domaines reconnus comme prioritaires par les objectifs du Millénaire, les résultats sont décevants, voire insatisfaisants, alors que nous nous rapprochons de l'échéance de 2015.

Que s'est-il donc passé ?

La crise économique qui a suivi les récents bouleversements des marchés financiers est manifestement en cause. Le ralentissement de l'activité mondiale, la récession dans certains cas ont accaparé l'attention des pays du Nord. Ils ont donné la priorité à la relance de leurs économies et à la solution de leurs problèmes sociaux. Mais, même si nous pouvons le comprendre, cela n'explique pas tout.

La prise de conscience, au tournant du siècle dernier, des conséquences catastrophiques d'un accroissement continu de la pauvreté dans le Tiers-Monde paraît en effet s'être considérablement

émoussée. Or, non seulement la situation de ce point de vue ne s'est pas améliorée mais elle continue de s'aggraver.

J'ai, à différentes reprises, du haut de cette tribune et dans d'autres circonstances, appelé l'attention de la communauté internationale sur le problème que pose l'extension de la pauvreté dans le monde. J'ai souligné que, pour des raisons éthiques, elle imposait à tous un devoir de solidarité à l'égard des plus démunis. Mais j'ai aussi indiqué que c'était là l'intérêt bien compris de chacun car l'écart grandissant entre riches et pauvres ne pouvait qu'exacerber les tensions et compromettre la paix et la sécurité internationales. On me pardonnera, j'en suis sûr, de m'appesantir quelque peu sur le cas de l'Afrique. Elle est incontestablement le continent le plus touché par l'extrême pauvreté. Celle-ci s'accompagne le plus souvent de la pénurie alimentaire, des épidémies, des déplacements de population et de l'insécurité. Peut-on s'étonner que cette profonde misère explose parfois, comme on l'a vu il y a deux ans, lors de ce que l'on a appelé « les émeutes de la faim » ?

La communauté internationale ne peut rester indifférente devant cette menace qui risque de miner nos efforts pour faire progresser la démocratie et assurer notre développement.

Que l'on me comprenne bien. Il ne s'agit pas ici de récriminer au nom d'une quelconque idéologie, de faire le procès de tel ou tel pays ou groupe de pays, de s'ériger en donneur de leçons. Je suis le premier à reconnaître que l'Organisation des Nations Unies et ses agences ont dispensé aide et conseils à notre continent depuis les indépendances ; que la plupart des pays du Nord, à travers leur coopération, leur aide financière et les annulations de dette ont apporté et continuent d'apporter à l'Afrique un soutien irremplaçable ; que les pays émergents ont pris le relais. Nous leur en sommes à tous naturellement reconnaissants.

Mais manifestement cela ne suffit pas. Il n'est pas question de rechercher les responsabilités de cet état de choses. Je veux simplement dire que les solutions retenues n'étaient probablement pas à la hauteur de l'enjeu. J'ajouterai que du côté africain nous avons accumulé trop de handicaps au cours de l'Histoire : esclavage, colonisation, dépendance économique, conflits internes et externes et sans doute aussi que nous avons manqué de rigueur et d'esprit de suite.

Pour des raisons d'intérêt mutuel, déjà évoquées, je pense que nous devons revoir la question de fond en comble, sans arrière-pensées idéologiques ou préjugés de nature politique ou économique. L'Afrique qui, quoi qu'on dise, a beaucoup changé au cours des cinquante dernières années, me paraît prête à un large débat d'idées sur le sujet pourvu qu'il soit conduit dans un véritable esprit de partenariat. Ainsi pourrait prendre corps ce fameux « Plan Marshall » pour l'Afrique, souvent évoqué mais qui tarde à voir le jour.

C'est cette préoccupation qui a amené le Cameroun, à l'occasion du Cinquantenaire de son accession à la souveraineté, à organiser à Yaoundé, une Conférence Internationale –Africa 21– au cours de laquelle a été dressé un bilan sans complaisance des 50 années d'indépendances africaines et ont été évaluées les chances qui vont s'ouvrir à l'avenir à notre continent. Cette réunion a été honorée de la présence de plusieurs Chefs d'Etat et de Gouvernement, d'anciens Premiers Ministres, de hauts Représentants d'Organisations Internationales, d'experts de renommée mondiale, de dirigeants de grandes entreprises, ainsi que de Prix Nobel de la Paix.

La déclaration finale de la Conférence que ma délégation tient à votre disposition, se présente comme une sorte de « guide » pour la réhabilitation de l'Afrique, tant en ce qui concerne son redressement économique que sa participation à la vie internationale. Car c'est bien de cela qu'il s'agit : faire en sorte que notre continent ne reste pas en position d'éternel assisté et qu'il joue le rôle qui lui revient dans les affaires internationales.

« On me permettra dans cette enceinte d'insister sur le deuxième point. Comment justifier aujourd'hui que l'Afrique soit le seul continent à ne pas disposer d'un représentant permanent au Conseil de Sécurité ? Comment comprendre qu'elle ait du mal à se faire entendre lorsque ses problèmes sont examinés dans les instances économiques et financières mondiales alors que les décisions prises lui seront imposées ? Au moment où les pays émergents réclament à juste titre une représentation au Conseil de Sécurité à la mesure de leur poids économique et politique, l'Afrique dans son ensemble, ne doit pas être oubliée.

Notre continent a été longtemps traité, si j'ose dire, en objet des relations internationales. Il est pourtant directement concerné par la plupart des grands problèmes qui se posent à l'humanité d'aujourd'hui, qu'il s'agisse des flux migratoires, du réchauffement

climatique, de la régulation économique et financière, du terrorisme, etc. En un mot, il est parfois la victime de phénomènes où sa responsabilité n'est pas engagée. Sur ce plan également, il conviendra de sortir des ornières où les grandes négociations paraissent s'être enlisées.

Les peuples africains aspirent à davantage de compréhension et de sympathie au vrai sens du terme. Le retard de développement dont ils souffrent ne se réduit pas en effet aux objectifs du Millénaire. Certes, ils veulent être moins pauvres, manger à leur faim, mais surtout être à l'abri de la peur et du besoin, être plus libres, envisager l'avenir sans inquiétude. Bref, vivre dans une société qui leur garantit ces conditions minimales d'existence et de bien-être.

La plupart des pays africains se sont engagés dans cette voie. Pour sa part, le Cameroun, au cours des dernières décennies, a créé des institutions représentatives, établi l'Etat de droit et assuré le respect des droits de l'homme. Aux plans économique et social, des progrès sensibles ont été accomplis dans les domaines des finances publiques, de l'éducation et de la santé. Si cette évolution se confirme, notre pays peut espérer, à moyen terme, accéder au statut de pays émergent » (...).

« Tel est, me semble-t-il, l'état d'esprit de la majorité des pays africains. La communauté internationale a certainement un rôle à jouer pour les conforter dans leur détermination à s'intégrer dans la société mondiale. Pour cela, il faudra de sa part plus de compréhension, plus de solidarité et sans doute aussi davantage de fraternité ».

• 64^{ème} SESSION ASSEMBLEE GENERALE (25 septembre 2009)

« la Communauté Internationale demeure sous le choc d'une crise financière et économique qui n'a épargné aucun pays.

L'extraordinaire mobilisation qu'elle a suscitée permet d'en mesurer l'ampleur et l'étendue de même que la gravité de la menace qu'elle fait peser sur la stabilité de l'économie mondiale.

(...) Elle a, sans conteste, donné la pleine mesure de la capacité de réaction de la Communauté Internationale lorsqu'elle est mue et sous-tendue par une réelle volonté politique.

Il y a là assurément une belle illustration de solidarité, une solidarité internationale telle que nous la voulons, telle que nous aurions aussi voulu la voir se manifester dans la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement, dans notre souci commun de réduire le fossé entre le Nord et le Sud, dans les combats que nous menons au quotidien contre la pauvreté, la faim et les pandémies.

Je veux dire, en d'autres termes, que si nous avons pu nous mobiliser avec tant d'ardeur pour contenir les effets de la crise financière, nous le pouvons également face à d'autres défis qui nous sont lancés, notamment ceux de la pauvreté et du sous-développement dans lesquels vivent encore tant d'êtres humains à travers le monde.

Car, si la crise n'a épargné aucun continent, il est indéniable que ses effets varient selon les pays, les régions et le niveau de développement.

L'Afrique, en particulier, qui n'a en rien été à l'origine de cette crise, se trouve être aujourd'hui, paradoxalement, parmi les victimes les plus touchées. (...).

Qui plus est, il y a lieu de craindre que la persistance de la crise ne contribue à accroître l'endettement des pays en développement ».

« Nous voici donc confrontés à de nouvelles difficultés, alors que nous venions de sortir de longues années d'efforts de redressement de nos économies, dans le cadre de programmes d'ajustement structurel rigoureux, conduits avec détermination par nos Etats et avec la collaboration des institutions financières internationales.

(...) nous pensons que nos acquis, qui sont l'aboutissement des efforts méritoires de nos peuples, doivent absolument être préservés et soutenus.

C'est pourquoi nous pensons que, face aux effets néfastes de la crise, il importe qu'ensemble nous puissions œuvrer solidairement à une réponse mondiale, coordonnée et conséquente en faveur des économies les plus faibles.

Cette réponse devrait, à notre sens, se traduire par un apport en ressources financières substantielles, dénué autant que possible de conditionnalités, et destiné à atténuer voire à pallier les conséquences d'une crise que nous n'avons pu prévenir.

Faute d'un tel soutien, nos pays en voie de développement encourent le risque de voir fléchir leur activité économique et disparaître les prémices d'une reprise qu'ils pouvaient raisonnablement escompter ».

« il est vrai que nombre de problèmes auxquels le monde est aujourd'hui confronté, qu'il s'agisse par exemple de l'émigration clandestine ou des trafics de toute nature, ces problèmes procèdent en partie d'un réel déficit de coopération et de solidarité et donc invitent à plus d'équité dans les rapports internationaux.

Dans cet ordre d'idées, je tiens à saluer l'heureuse décision prise à Londres en avril dernier par le G20, recommandant au FMI de soutenir les économies les plus fragiles par des prêts plus nombreux, moins onéreux et éventuellement assortis de conditionnalités allégées.

C'est d'ailleurs dans ce contexte que mon pays, le Cameroun, a bénéficié d'un appui financier substantiel du FMI au titre de la facilité contre les chocs exogènes.

Je m'en réjouis et je tiens ici à remercier les dirigeants du Fonds Monétaire International.

« C'est ainsi qu'au Cameroun, nous avons, entre autres, procédé au renforcement des secteurs productifs et entrepris des actions visant à réduire les prix des denrées de première nécessité et à améliorer l'environnement des affaires ». (...).

« Au demeurant, c'est dans cet esprit que je préconisais il y a quelques années du haut de cette tribune, la création au sein des Nations Unies d'un Comité Mondial pour l'Éthique, car c'est bien une conjonction de dérives morales, de graves entorses à l'éthique qui se trouve à la base de la crise financière actuelle que connaît le monde ». (...).

« S'agissant notamment des changements climatiques, l'Afrique, à l'instar des autres continents, en expérimente durement les effets, quand bien même sa participation à l'émission des gaz à effet de serre demeure faible.

Le réchauffement climatique qui en est le fait le plus marquant a des conséquences dans nombre de secteurs socio-économiques, dont l'énergie, la santé, l'agriculture, l'élevage et les écosystèmes, sans parler de la désertification galopante.

A cet égard, l'assèchement dramatique du lac Tchad qui a vu sa superficie passer de 26000 km² dans les années soixante à 1 500 km² aujourd'hui, requiert à l'évidence une action collective d'envergure des Etats d'Afrique Centrale qui doit nécessairement, à notre avis, être fortement épaulée par la Communauté Internationale ».

« Une chose est certaine : les pays africains prennent individuellement et collectivement toute leur part dans les actions requises, tant aux plans national et sous-régional qu'au plan international, pour apporter des réponses concrètes aux défis du changement climatique.

Cette implication est considérable. Elle s'est traduite au Cameroun par de nombreuses actions dont la mise en place d'un plan national de gestion de l'environnement, et au niveau sous-régional par l'adoption d'un plan de convergence pour la gestion durable des forêts du Bassin du Congo dont chacun sait qu'il est le second massif forestier de la Planète.

La mise en œuvre de toutes ces mesures a un coût important, notamment pour l'acquisition des technologies adaptées, et suppose de lourds sacrifices à faire accepter par nos peuples.

Aussi, sans nier que le sort et le devenir de la planète sont notre affaire à tous, il me paraît légitime de demander que les efforts et sacrifices de nos peuples d'Afrique soient dûment compensés par la Communauté Internationale. (...).

« S'agissant de la paix et de la sécurité internationales, nous déplorons encore la persistance de nombreux conflits ou foyers de tension, en dépit des avancées notables vers un retour au calme. (...).

Le Cameroun participe activement, y compris par l'envoi de contingents camerounais, aux efforts déployés pour trouver des solutions définitives à ces conflits qui n'ont que trop duré ».

Elle doit affirmer plus nettement et renforcer davantage sa vocation à être le creuset par excellence du multilatéralisme, c'est-à-dire un espace d'échange, de solidarité, d'équité, et d'égalité où s'expriment et sont prises en compte toutes les voix et toutes les opinions, celles des pays développés comme celles des pays en voie de développement ». (...).

« Champ d'expérimentation du multilatéralisme et creuset du dialogue des civilisations, c'est la double vocation que doit assumer l'ONU, si elle entend

incarner les aspirations les plus nobles et les plus profondes de l'humanité et apporter des réponses globales et pertinentes aux attentes de nos peuples.

Mais comment y parvenir si l'ONU ne procède aux adaptations qu'appellent l'évolution et les mutations actuelles des rapports internationaux ?

C'est tout le sens des préconisations que nous n'avons cessé de formuler pour une réforme du Conseil de Sécurité, une revitalisation de l'Assemblée Générale des Nations Unies et le renforcement des moyens d'action du Secrétaire Général de l'Organisation.

Il nous faut donc hâter la refonte d'une Organisation qui, par son universalité, symbolise notre communauté de destin et se veut notre maison commune.

Car seule une ONU rénovée, plus démocratique, plus crédible et plus efficace continuera de focaliser les espoirs et la confiance des peuples ».

• **63^{ème} SESSION ASSEMBLEE GENERALE**
(22 septembre 2008)

« En proposant comme thème directeur du débat général de cette 63^{ème} session, « l'impact de la crise alimentaire sur la pauvreté et la faim dans le monde et la nécessité de démocratiser les Nations Unies, vous avez inscrit nos délibérations au cœur des problèmes qui préoccupent actuellement la communauté internationale ».

« La crise alimentaire (...) a en effet pris des proportions inquiétantes à travers le monde. Toutes les économies, quelles que soient leurs tailles, mais particulièrement celles des pays pauvres, sont touchées. Les populations les plus vulnérables en sont réduites à se priver de soins de santé et d'éducation, pour se nourrir.

Si des réponses appropriées ne sont pas rapidement trouvées, il y a lieu de craindre des répercussions sur le commerce international, la croissance économique, le progrès social, la stabilité politique et partant la sécurité dans le monde.

Il est donc d'une nécessité impérieuse d'agir rapidement et ensemble. Une réponse appropriée à cette situation nous semble en effet devoir s'articuler autour d'une coordination au plus haut niveau ».

« Nous sommes d'avis, qu'une solution durable passe nécessairement par des actions à court et à moyen

terme, comprenant notamment l'augmentation de l'aide alimentaire et des investissements agricoles, la promotion des initiatives de protection sociale, la réduction des subventions agricoles dans les pays développés et des restrictions aux exportations alimentaires des pays du Sud ». (...)

« A l'heure où s'élabore le bilan à mi-parcours de la réalisation des objectifs du millénaire, la crise alimentaire mondiale se confirme comme l'un des défis majeurs qu'aura à relever la communauté internationale.

Le Cameroun souhaite à cet égard joindre sa voix à l'appel lancé par le Secrétaire Général des Nations Unies en faveur du financement des mesures préconisées par l'Equipe spéciale [sur la crise alimentaire mondiale] »

« S'agissant particulièrement de l'Afrique, de nombreux autres défis restent posés tels que la persistance de la pauvreté, les problèmes de paix et de sécurité ainsi que les effets du changement climatique ».

« En ce qui concerne la lutte contre la pauvreté, notre continent avait placé beaucoup d'espoirs dans la mondialisation à laquelle il s'était rallié de bonne foi malgré les craintes légitimes qu'il pouvait nourrir à l'égard de la globalisation des échanges. Force est de reconnaître que, de façon générale, ces espoirs ont été déçus ».

« Sans revenir sur la crise alimentaire mondiale, il est clair que l'Afrique a subi le contre-coup de la crise financière internationale et de la hausse exponentielle des cours du pétrole, tous phénomènes qui échappent à son contrôle ». (...).

« au plan économique, le vaste potentiel de l'Afrique reste largement inexploité. Même si plusieurs pays africains enregistrent globalement de bons résultats économiques, le continent reste le plus pauvre de la planète. D'où la nécessité d'une solidarité renforcée de la communauté internationale ».

« L'impact croissant du changement climatique notamment en Afrique est particulièrement préoccupant. En ce domaine où se joue, plus qu'ailleurs, le sort des générations futures, l'urgence d'une action solidaire de la communauté internationale est une nécessité impérieuse ».

« Cette solidarité devrait également s'exprimer dans la gestion de la question des migrants. Les drames qu'ils vivent sont à proprement parler inhumains. Les exactions et discriminations qu'ils subissent au quotidien sont inacceptables. Il est urgent de trouver des solutions concertées, afin de réguler cet exode qui vide l'Afrique des ressources humaines dont elle a le plus grand besoin. Il va de soi que le développement économique du continent est la seule et unique solution de ce douloureux problème ».

« En ce qui concerne la paix et la stabilité, l'Afrique a probablement, plus qu'en d'autres domaines, besoin de la solidarité agissante de la communauté internationale ».

« Notre continent n'échappe malheureusement pas non plus à la menace terroriste qui a désormais une dimension mondiale. Je demeure persuadé que seule une action globale et résolue permettra d'y faire face. Le Cameroun y apportera sa contribution autant que nécessaire ».

« L'avancée historique enregistrée dans le règlement du différend concernant la presqu'île de Bakassi, constitue l'un des meilleurs exemples des résultats appréciables auxquels peut conduire une volonté de paix authentique et partagée des parties, associée à un appui judicieux de la communauté internationale.

La cérémonie qui a consacré le 14 août 2008 à Calabar, le retrait de l'administration et des forces de police nigérianes de Bakassi, ainsi que le transfert d'autorité au Cameroun, tire assurément sa source de l'attachement à la paix dont ont su faire preuve les dirigeants et les peuples des deux pays.

J'exprime à ce propos ma profonde gratitude aux pays amis, pour le soutien qu'ils n'ont cessé d'apporter à la mise en œuvre de la décision de la Cour internationale de justice et de l'Accord de Greentree. Je voudrais remercier tout particulièrement les Etats témoins de l'Accord, à savoir, les Etats-Unis d'Amérique, la France, la République Fédérale d'Allemagne et le Royaume-Uni.

Le rôle de l'ONU en la matière a également été décisif. Les efforts inlassables des Secrétaires Généraux Kofi Annan et Ban Ki-Moon et de leurs représentants au sein de la Commission Mixte, méritent toute notre reconnaissance ». (...).

« Le retard constaté dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement doit nous inciter à redoubler d'efforts pour mener des actions vigoureuses, concertées et solidaires dans le cadre de la lutte contre pauvreté et le développement.

Le Gouvernement du Cameroun y est résolument engagé ».

• **LA 62^{ème} ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES (27 septembre 2007)**

« A l'aube du 21^{ème} siècle, les défis auxquels l'humanité doit faire face sont chaque jour plus pressants et plus complexes, suscitant alternativement espoirs et craintes. Le premier de ces défis, que je voudrais évoquer devant vous, a trait à la paix et à la sécurité. Les développements de l'actualité internationale mettent en exergue aujourd'hui, encore plus qu'hier, l'impérieuse nécessité d'insuffler un nouvel élan aux efforts en faveur du désarmement et de la non prolifération. La prolifération nucléaire est une menace non seulement pour la paix et la sécurité internationales, mais aussi pour la survie même de l'humanité ».

« Le terrorisme constitue pour la communauté internationale, un danger particulièrement important auquel nous ne pouvons faire face que par une action globale, concertée et résolue. C'est fort de cette conviction que le Cameroun a apporté son appui, l'année dernière, à l'adoption par l'Assemblée Générale des Nations Unies, d'une stratégie mondiale de lutte contre le terrorisme ».

« pour la première fois l'ensemble des Etats membres a décidé de prendre des mesures politiques, opérationnelles et juridiques concrètes pour lutter de manière coordonnée contre le terrorisme. Ils se sont engagés à renforcer leurs capacités de réaction, de même que celles des Nations Unies, et sont convenus de s'attaquer aux situations susceptibles de favoriser l'extension de ce fléau. Le problème aujourd'hui consiste à appliquer ce texte fondamental, dans sa lettre comme dans son esprit. Mon pays voudrait réaffirmer sa disponibilité et sa détermination à s'acquitter de ses engagements à cet égard ».

« Dans plusieurs régions du monde, la paix et la sécurité continuent d'être sérieusement menacées. (...). En Afrique, malgré les initiatives prises par la communauté internationale, de nombreux foyers de tension persistent ».

« Les défis que nous devons relever en matière de paix et de sécurité sont certes considérables, mais ils

ne doivent pas pour autant nous faire oublier, ceux tout aussi considérables auxquels nous devons faire face dans d'autres domaines ».

« Il me semble en effet capital que tous les efforts nécessaires soient déployés pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement. Nous arrivons cette année à mi-parcours du calendrier que nous nous sommes fixés à cet égard. Il est primordial que les engagements pris soient tenus dans toute la mesure du possible ».

« La diminution de l'aide publique au développement en 2006 met en lumière la nécessité pour les bailleurs de fonds de s'efforcer d'accroître le montant de leur aide, afin que les objectifs prévus pour 2010 et 2015 puissent être atteints ».

« Je ne saurai passer sous silence le drame que vivent depuis quelques années des milliers de jeunes originaires d'Afrique qui se lancent à l'aventure au péril de leur vie pour atteindre l'Europe nouvel « terre promise » à leurs yeux. Ces migrations dont l'ampleur ne cesse de croître sont évidemment imputables au différentiel de développement entre le Nord et le Sud. C'est à ce niveau que pays d'origine, pays de transit, pays d'accueil doivent intervenir pour rechercher des solutions humaines qui prennent en compte les causes profondes du phénomène. Il est clair en effet que ni les contrôles ni les refoulements, ne sauraient être des réponses adéquates et durables ».

« La question du changement climatique est en passe de devenir l'une des plus importantes et les plus urgentes de notre temps. Ainsi que cela a été reconnu par tous, il est urgent d'agir. Le sort des générations futures en dépend. (...). Nous devons en la matière nous efforcer d'arriver à un accord global s'inscrivant dans le processus de la Convention-cadre des Nations Unies et abordant la question de l'évolution du climat sous tous ses aspects ».

« Mon pays attache la plus grande importance au dossier de la réforme des Nations Unies. Le Cameroun est partisan d'une réforme progressive du système onusien actuel, qui tienne compte de l'évolution des grands équilibres mondiaux aux cours des dernières années et de l'émergence de nombreux nouveaux Etats. Il est disposé à continuer de coopérer avec les autres pays membres à l'avènement d'une ONU rénovée, modèle de gouvernance moderne et efficace, dans sa participation à la gestion des affaires du monde ».

• **60^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DES NATIONS UNIES (16 septembre 2005)**

« Le soixantième anniversaire de l'ONU que nous célébrons aujourd'hui, nous donne l'occasion de faire un bilan de la Déclaration du Millénaire que nous avons adoptée ici même il y a cinq ans, Déclaration qui avait en son temps soulevé un immense espoir.

A cet égard, les objectifs que nous nous étions alors fixés restent valables. Il est en effet de l'intérêt de tous, riches ou pauvres, de faire régresser la pauvreté et les pandémies, de remédier aux atteintes à la démocratie et aux droits de l'homme qui font souvent le lit des guerres civiles et parfois du terrorisme.

Pour leur part, les pays du Sud - dont le mien - ont, sans attendre, mis en œuvre des mesures courageuses pour consolider leur système démocratique et l'Etat de droit, pour améliorer la gouvernance et en particulier lutter contre la corruption, et pour rétablir leurs finances publiques, mesures dont le coût social a parfois été élevé.

Des résultats tangibles ont été obtenus. En ce qui concerne le Cameroun, ces efforts seront poursuivis ».

« De leur côté, nos partenaires au développement, le G8, l'Union Européenne et différents pays amis ont pris des mesures récentes concernant la dette et l'aide publique au développement.

Je les en remercie sincèrement. (...). Néanmoins, ces mesures restent partielles, en particulier celles qui touchent à l'annulation de la dette multilatérale de 18 pays dont 14 africains. Il faudra, à mon sens, aller plus vite et plus loin si l'on veut que les objectifs de la Déclaration du Millénaire soient atteints dans des délais raisonnables.

Ce serait une juste récompense faite à des peuples qui, pendant de longues années, ont consenti des efforts voire des sacrifices, pour se prendre en charge, accéder à la modernité et être des artisans à part entière de leur développement et de leur progrès.

J'en appelle donc à la compréhension des institutions financières internationales et des pays créanciers pour qu'il soit procédé le plus vite possible à l'annulation générale de la dette multilatérale et bilatérale qui asphyxie nos économies ».

« Un geste fort est également attendu de nos partenaires s'agissant du démantèlement des subventions agricoles, spécialement en faveur du coton d'Afrique qui est une source majeure de revenus pour des millions de nos paysans.

De la même manière, certaines de nos productions qui ne sont pas encore en situation d'affronter la concurrence internationale, la banane notamment, devraient conserver un certain temps un régime particulier. De façon générale, il serait souhaitable que le Nord ouvre davantage ses marchés à nos produits pour nous permettre de mieux nous insérer dans une économie mondialisée ».

« Par ailleurs, je voudrais rappeler que le Cameroun et les autres pays du Bassin du Congo qui est la deuxième réserve forestière mondiale, ont adopté des politiques de gestion qui préservent durablement l'environnement et l'écosystème.

Nos pays sont heureux de contribuer ainsi à l'amélioration de la qualité de la vie sur notre planète. Mais il serait, me semble-t-il, équitable que la perte considérable de revenus qu'ils ont consentie reçoive une juste compensation ».

4 « S'agissant d'abord de la réforme du Conseil de Sécurité, nous savions que les discussions seraient difficiles. Personne ne conteste que et qu'il est nécessaire de perfectionner ses méthodes de travail. Mais, force est de constater que les positions des uns et des autres restent assez éloignées. Le Cameroun, pour sa part, demeure solidaire de la position de l'Union Africaine.

Il va de soi que, quelle que soit la solution retenue, les pays qui aspirent à la qualité de membre permanent du Conseil de Sécurité devront avoir manifesté une ferme adhésion aux principes et aux décisions des Nations Unies et des organes qui en dépendent.

Le Cameroun considère également que la réforme envisagée devra garantir un juste équilibre entre les différents organes de l'ONU. Dans cet esprit, la revitalisation de l'Assemblée Générale et le renforcement du Conseil Economique et Social doivent être vus comme des priorités ».

« Il me paraît également que la Cour Internationale de Justice devrait occuper une place centrale dans le dispositif institutionnel de notre Organisation. Je suis en effet convaincu que le règlement des différends ou des conflits par le droit demeure le plus sûr moyen de garantir la paix et la sécurité internationales.

De toute évidence, la mise en œuvre de la réforme envisagée nécessitera beaucoup de patience et d'esprit de compromis. C'est le lieu, me semble-t-il, de citer Jean Jaurès qui estimait je cite " l'histoire enseigne aux hommes la difficulté des grandes tâches et la lenteur des accomplissements, mais elle justifie l'invincible espoir (fin de citation) ".

Je veux croire que tous ceux qui placent leur confiance et leurs espoirs dans les Nations Unies le Cameroun en fait partie et qui sont guidés par un idéal de solidarité et de justice, auront à cœur que la réforme aboutisse dans des délais acceptables ».

• 55^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES (7 Septembre 2000)

« Jadis pupille de l'ONU, le Cameroun est resté profondément attaché à cette organisation et aux principes qui en constituent le socle.

C'est dire combien je suis heureux de participer à ce sommet du Millénaire qui s'inscrira en lettres d'or dans l'histoire de l'ONU. (...).

Le présent sommet, à la croisée de deux siècles, et de deux millénaires, en amplifiant et prolongeant cette Déclaration, nous invite à renouveler notre foi agissante aux idéaux et objectifs de l'ONU, à consolider ce qui doit l'être, et à réformer ce qui mérite de l'être. (...).

Dans le monde d'aujourd'hui qui a tendance à reléguer l'Homme au second plan, notre Organisation, pour remplir sa mission de façon efficiente, se doit de relever le défi des valeurs éthiques.

Si la mondialisation ne s'accompagne pas d'un nouvel ordre moral, si elle manque de ce supplément d'âme que constitue la solidarité entre les Nations et les peuples, elle risque de mettre en danger la paix si chère à notre temps.

A la vérité, notre monde a besoin d'éthique. En tant qu'ensemble de valeurs morales, elle constitue une

attente essentielle de l'ensemble de la communauté humaine. Grâce à l'éthique la centralité de l'Homme dans nos politiques et actions sera consacrée.

En effet, comment parler des Droits de l'Homme sans droit au développement ? Quelle démocratie et quelle bonne gouvernance sans une éthique de gestion du bien commun ? Une éthique de solidarité internationale n'est-elle pas nécessaire dans le traitement de la dette des pays pauvres ?

Nous en appelons il la création au sein du Secrétariat Général de l'ONU d'un comité ou d'un observatoire international d'éthique chargé précisément, de promouvoir entre les Nations et il l'intérieur de celles-ci, les valeurs humaines fondamentales universelles.

Le présent sommet nous donne l'occasion d'une réflexion féconde sur notre avenir.

Menons-la avec optimisme en assumant nos responsabilités envers les générations futures.

Cet optimisme doit reposer sur le socle granitique de la solidarité.

Il nous revient, au seuil du 21^{ème} siècle, de nous engager avec courage, à édifier un avenir exempt de guerre et de pauvreté.

Le Cameroun, pour sa part, sera partie prenante à tous les efforts pour garantir aux générations futures le bénéfice de toutes les valeurs et de tous les idéaux de l'Organisation des Nations Unies pour une communauté internationale prospère dans la justice, la solidarité, l'harmonie et la paix.



71ème SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ONU
(New York 18-26 SEPTEMBRE 2016)

PROGRAMME PROVISOIRE

LUNDI 19 SEPTEMBRE 2016

- 09H00-13H00 :** Réunion de Haut Niveau sur la Gestion des déplacements Massifs des Réfugiés et des Migrants.
Lieu : Salle de l'Assemblée Générale
- 15H00-18H00 :** Suite de la Réunion de Haut Niveau sur la Gestion des déplacements Massifs des Réfugiés et des Migrants.
N.B. : Ouverture, deux plénières et six tables rondes.

MARDI 20 SEPTEMBRE 2016

- 08H00-08H30 :** Réception de bienvenue offerte par le Secrétaire Général de l'ONU et Mme BAN SOON-TEAK, en l'honneur des Chefs d'Etat, de Gouvernement et Leurs Conjointes.
Lieu : Indonesian Lounge, West Foyer, 2ème étage, Bâtiment de l'Assemblée Générale.
- 09H00 :** Ouverture du Débat Général.
- 13H15 :** Déjeuner Officiel offert par Monsieur BAN KI-MOON, Secrétaire Général de l'ONU, en l'honneur des Chefs d'Etat et de Gouvernement.
Lieu : North Delegates Lounge, 2ème étage, Bâtiment des Conférences.
- 15H00-21H00 :** Suite du Débat Général.
- Sommet sur les Réfugiés organisé par S.E.M. Barack OBAMA, Président des Etats-Unis d'Amérique.
Lieu et heure : à déterminer.
 - Sommet CONCORDIA : Forum du secteur privé sur les migrations et les réfugiés.
Lieu et heure : à déterminer.
 - Réception offerte par le Président des Etats-Unis et Madame Michelle OBAMA, en l'honneur des Chefs d'Etat, de Gouvernement et Leurs Conjointes, à l'occasion de l'ouverture de la 71ème Session Ordinaire de l'Assemblée Générale de l'ONU.
Lieu et heure : à déterminer.

MERCREDI 21 SEPTEMBRE 2016

- 08H00-09H00 :** Réunion de Haut Niveau sur l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris.
Lieu : à déterminer.
- 09H00-13H00 :** Suite du Débat Général.
- 10H00-13H00 :** Réunion de Haut Niveau sur la Résistance Microbienne.
Lieu : à déterminer.
- 15H00-18H00 :** Suite de la Réunion de Haut Niveau sur la Résistance Microbienne.
- 15H00-21H00 :** Suite du Débat Général.
- Forum des Affaires Etats-Unis/Afrique.
Lieu : Plaza Hotel.
Heure : à déterminer.

JEUDI 22 SEPTEMBRE 2016

09H00-13H00 : Suite du Débat Général.

- Intervention du CHEF DE L'ETAT devant l'Assemblée Générale de l'ONU,
en première position, avant les Présidents de Tonga, de Chypre et de Sierra Leone.

15H00-21H00 : Suite du Débat Général.

VENDREDI 23 SEPTEMBRE 2016

09H00-13H00 : Suite du Débat Général.

11H15-13H00 : Réunion de Haut Niveau sur la crise humanitaire dans le Bassin du Lac Tchad.

Lieu : Salle de Conférence 3, Bâtiment des Conférences.

15H00-21H00 : Suite du Débat Général.

SAMEDI 24 ET LUNDI 26 SEPTEMBRE 2016

- Suite et fin du Débat Général./-

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

CABINET CIVIL

CELLULE DE COMMUNICATION



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

CABINET CIVIL

COMMUNICATION UNIT

71ème SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ONU
(New York 18-26 SEPTEMBRE 2016)

PROJET DE PROGRAMME SPECIAL DE MADAME LA PRESIDENTE

LUNDI 19 SEPTEMBRE 2016

15H 00 : Invitation à un événement culturel par Mme BAN SOON-TAEK, Epouse du Secrétaire Général de l'ONU.
Lieu : Metropolitan Museum of Arts, 1000 Fifth Ave. New York.

MARDI 20 SEPTEMBRE 2016

08H00 - 08H30 : Réception de bienvenue offerte par le Secrétaire Général de l'ONU et Mme BAN SOON-TAEK, en l'honneur des Chefs d'Etat, de Gouvernement et Leurs Conjoints.
Lieu : Indonesian Lounge, West Foyer, 2ème étage, Bâtiment de l'Assemblée Générale.

09H 00 : Ouverture du Débat Général.

16H 00 : Invitation à un thé offert par Mme BAN SOO-TAEK.
Lieu : Résidence du Secrétaire Général de l'ONU, 3 Sutton Place (coin Nord-Est de Sutton Place et 57ème Rue).
- Réception offerte par le Président des Etats-Unis et Madame Michelle OBAMA, en l'honneur des Chefs d'Etat, de Gouvernement et Leurs Conjoints, à l'occasion de l'ouverture de la 71ème Session Ordinaire de l'Assemblée Générale de l'ONU.
Lieu et heure : à déterminer.

MERCREDI 21 SEPTEMBRE 2016

08H30 : Invitation au 9ème Focus annuel mondial sur l'Autisme.
Lieu : à déterminer.

JEUDI 22 SEPTEMBRE 2016

09H00 : Intervention du CHEF DE L'ETAT devant l'Assemblée Générale de l'ONU, en première position, avant les Présidents de Tonga, de Chypre et de Sierra Leone.
- Fin du Programme Spécial de MADAME LA PRESIDENTE, à l'occasion de la 71ème Session Ordinaire de l'Assemblée Générale de l'ONU./-